

LA CONFERENCE

ANNÉE JUDICIAIRE 1993-1994 • N°4 MARS - AVRIL 1994



La Conférence du Jeune Barreau

présente

L'affaire Hughes Viane

Procès fictif

d'après l'œuvre de Georges Rodenbach

"Bruges-la-Morte"

en la salle des Audiences Solennelles

de la Cour d'Appel

Palais de Justice

à Bruxelles

Le Vendredi 25 mars 1994 à 19h30

Soirée rencontre avec Robert Boyer, avocat au barreau de Lyon, jésuite

Recyclage en droit du sport



Aujourd'hui
quelques chiffres
valent mieux
qu'un long discours.

“

	Return sur 1 an du 31/12/92 au 31/12/93 %	Ecart par rapport à l'indice de marché* %	Return sur 2 ans du 31/12/91 au 31/12/93 %	Ecart par rapport à l'indice de marché* %
BBL INVEST BELGIUM (1) <i>actions belges</i>	36,6	+ 2,9	43,1	+ 3,4
BBL INVEST HIGH YIELD (1) <i>actions belges à haut rendement</i>	43,2	+ 9,5	54,8	+ 15,1
BBL (L) INVEST WORLD (2) <i>actions internationales</i>	33,4	+ 2,6	29,1	- 2,5
BBL (L) INVEST EUROPE (2) <i>actions européennes</i>	36,7	- 0,5	36,6	+ 3,5
BBL RENTA FUND LUX (2) <i>obligations belges</i>	14,1	+ 0,4	30,1	+ 0,9
BBL RENTA FUND INTERNATIONAL (2) <i>obligations internationales</i>	22,7	+ 3,4	30,6	+ 3,6
BBL RENTA FUND HIGH YIELD (2) <i>obligations internationales à haut rendement</i>	29,8	+ 7,4	32,9	+ 10,7
RENTA CASH SHORT-MEDIUM BEF (2) <i>Sicav de trésorerie</i>	12,1	+ 4,5	22,0	+ 4,6
STAR FUND (3) <i>fonds d'épargne-pension</i>	27,4	+ 3,6	38,6	+ 4,2

* indice de marché calculé par le Crédit Communal représentant la moyenne des retours de l'ensemble des Sicav de capitalisation dans leur catégorie respective.
Frais de souscription: commission d'émission de 3% (sauf pour Renta Cash) + TOB de 1% (actions de capitalisation) ou 0,14% (actions de distribution).
Star Fund est géré par S.F. Management (BBL - Crédit Communal - Paribas).
Les prospectus d'émission sont à votre disposition dans toutes les agences BBL.
(1) Sicav de droit belge. (2) Sicav de droit luxembourgeois. (3) Fonds commun de placement.

”

Est-ce pour cela que
la BBL est la
préférée des banques?



SOMMAIRE

1. BILLET

- Éditorial 5

2. CHRONIQUES

- Billet d'humeur, par Christine de Ville de Goyet 7
- Chronique musicale, par Jean Van Steenwinkel 8
- Le droit qui change, par Nathalie Penning 9
- La parole est aux stagiaires, par Pierre Monville 11
- Chronique cinématographique, par Guy Uyttendaele 12
- De mémoire d'avocat, par Guy Delfosse 17
- Billet d'humeur d'un journaliste, par Benoît Grevisse 19

3. ECHOS

- Cercle Marin de Me Christophe Steyaert, le 6 décembre 1993 20
- Grande conférence de Hubert Reeves, le 7 décembre 1993 21
- Conférence-débat en droit d'auteur et d'audiovisuel, le 13 janvier 1994 23
- Colloque sur la médiation familiale, les 13 et 14 janvier 1994 25
- Tournoi de squash, le 5 février 1994 27

4. ACTIVITÉS

- Karaoke avec le Vlaams Pleitgenootschap, le jeudi 10 mars 1994 28
- Procès fictif, le vendredi 25 mars 1994 28
- Nuit des commissaires et revuistes, le jeudi 7 avril 1994 29
- Tournoi de tennis avocats - magistrats, le samedi 16 avril 1994 29
- Soirée rencontre avec Robert Boyer, le jeudi 21 avril 1994 29
- Recyclage en droit du sport, le vendredi 29 avril 1994 29
- Prix Lejeune et Janson, les mardi 3 et mercredi 4 mai 1994 31
- Palais littéraire de Monsieur Paul Martens, le mardi 10 mai 1994 31
- Journée d'étude consacrée aux contrats d'activité, le vendredi 20 mai 1994 31
- Déjeuner des notaires, le mardi 24 mai 1994 31
- Week-end équestre, les vendredi 27, samedi 28 et dimanche 29 mai 1994 33
- Déjeuner des juristes d'entreprise, le mardi 7 juin 1994 33

5. INFORMATIONS

36

6. AGENDA ET PETITES INFORMATIONS

MONTANT DES COTISATIONS

38

Pas pour les voisins



NOUVEAU: La XJ6 3.2S, le luxe, les performances et le look sportif pour 1.975.000 fr.* (TVA incl.)

Une Jaguar s'achète pour soi-même

En sachant qu'il s'agit d'un choix raisonné. Car peu de voitures offrent tant pour si peu.

La sécurité. D'après l'édition 1993 de l'étude "Acheter une voiture? Optez pour la sécurité" publiée par le Ministère des Transports britanniques, la Jaguar protège ses occupants mieux que tout autre voiture. Les freins antiblocage, deux sacs gonflables, des barres anti-intrusion dans les portières et un rupteur du courant en cas de choc, font partie de l'équipement de série.

L'équipement. Intérieur cuir (à partir de la XJ6 3.2 Executive), radio-cassette RDS, jantes alliage,

tableau de bord en noyer, ordinateur de bord, etc.

Le plaisir. La combinaison de moteurs puissants et d'un comportement routier légendaire avec le charme très British de l'habitacle procurent un sentiment de bien-être inégalé.

Le prix. Plus léger que ne la croient les voisins. Savez-vous qu'il existe déjà une vraie Jaguar au prix de 1.814.000 francs* (TVA incluse)? Avec en prime 3 ans de garantie d'usine (ou 100.000 km).

* prix au 01.01.1994

Venez découvrir un nouveau monde chez votre concessionnaire Jaguar
Et parlez-en aux voisins!

Jaguar Brussels

s.a. Car Distribution Company

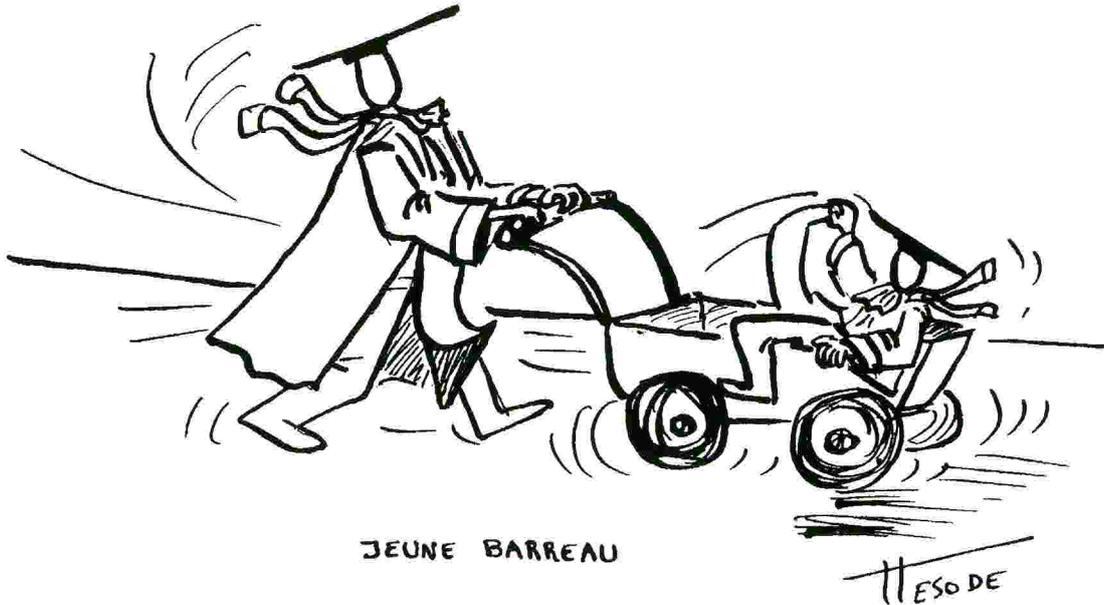
5, Square E. des Grées du Loû • 1190 Bruxelles

Showroom :

Av. F. Roosevelt 250 • 1050 Bruxelles

Tél.: 02/332.18.10 • Fax: 02/376.25.363





JEUNE BARREAU

Le mois de janvier fut une véritable épreuve physique. A peine terminions-nous les journées de réflexion sur la médiation familiale que commençait notre rentrée judiciaire, dont l'ambition était, cette année, des plus audacieuses.

L'Ordre et la Conférence ont ainsi proposé à plusieurs délégations des barreaux des pays de l'Est une rencontre et une information sur notre profession, créant ainsi une ouverture tout à fait exceptionnelle vers la Pologne, la Roumanie, la Tchéquie, la Slovaquie, la Bulgarie.

Le colloque sur la mise en oeuvre interne de la convention des droits de l'homme, présidé par Monsieur le Procureur Général Jacques Velu et Me Pierre Lambert nous a permis de distribuer une centaine d'ouvrages édités à cette occasion, donnant ainsi à nos confrères un appréciable outil de travail.

Il y eut bien sûr le discours, prononcé avec force et talent par Geneviève, et le banquet traditionnel.

Les festivités de la rentrée se sont poursuivies jusqu'à l'aurore, et nous gardions à l'oreille les flonflons de la revue.

Des dizaines de personnes ont contribué à la réussite de cette rentrée ; qu'ils en soient tous remerciés.

Après le retour de notre voyage au Chili, plusieurs activités nous attendent.

Le 25 mars aura lieu le procès fictif, la Conférence renouant ainsi avec une tradition presque centenaire. La défense plaidera l'acquittement de Mr Hugues Viane, triste héros de "Bruges-la-Morte" de Georges Rodenbach. Le rituel de la cour d'assises sera parfaitement respecté, jusqu'au tirage au sort du jury dans la salle. Une occasion de présenter un certain aspect de la justice au public extérieur.

Me Pol Massart avait créé sous sa présidence une tradition

bien agréable. Tous les trois ans, la Conférence proposerait aux anciens commissaires, orateurs et revuistes une soirée de retrouvailles. Cette année, nous l'organiserons le 7 avril à la Tour ITT, étage Sky-room, à 20 heures. La soirée sera animée par les anciens revuistes qui proposeront une "revue des revues", petit spectacle déjà rodé à l'occasion de notre week-end de Spa.

Lors de la rentrée du barreau de Lyon, j'avais eu le plaisir de faire la connaissance d'un homme tout à fait exceptionnel. Jésuite et avocat, notre confrère Robert Boyer était d'abord aumônier des prisons. Celui-ci acquit la certitude de l'innocence d'un détenu à perpétuité pour meurtre. Le père Boyer décida alors de faire des études de droit, et de prêter le serment d'avocat. Il introduisit ensuite une procédure en révision qui aboutit à la libération de cet homme dont l'innocence fut reconnue. Me Boyer devint le conseil des prostituées de Lyon et permit l'ouverture des églises au moment des grandes manifestations de celles-ci dans les rues de la ville.

Je vous propose de découvrir ce confrère exceptionnel le 21 avril prochain.

Sous la houlette du délégué des stagiaires, Me Monville, les jeunes de notre barreau ont écrit un spectacle théâtral sur la vie judiciaire, dont le titre est "Stabat Stagiaire".

La Conférence est heureuse d'annoncer cette activité et encourage cette extraordinaire initiative qui permettra de découvrir de nombreux talents, dont, je l'espère, notre revue s'enrichira.

Le printemps annonce aussi le retour de nos activités sportives. Notre commissaire au sport, Me Alain Bouton a mis sur pied un tournoi de tennis magistrats et avocats, le 16 avril prochain. Cette rencontre est ouverte à tous et nous vous attendons nombreux. Comme à toutes nos activités.

Le président.



FONDS DE PENSION

AVANTAGES

- A 65 ans : rente extra-légale ou capital
- Réversible à 60% sur la tête du conjoint ou cohabitant survivant ou non-réversible
- Participations bénéficiaires
- En cas de décès avant 65 ans : paiement, sur simple demande du conjoint ou cohabitant survivant, de la réserve mathématique de la rente projetée

COÛT

- Cotisation libre et annuellement variable de BEF 10.000 à 80.000/an fiscalement déductible comme charges professionnelles

FONDS DE SOLIDARITE

AVANTAGES

- A chaque orphelin d'un membre de la Caisse, jusqu'à l'âge de 25 ans, une allocation inconditionnelle de BEF 100.000 par an, pour autant que l'orphelin bénéficie d'allocations familiales légales
- Au conjoint survivant d'un membre de la Caisse ou, à défaut, aux enfants mineurs, qui étaient à charge du défunt, une allocation unique et inconditionnelle de BEF 100.000
- Selon les cas et après enquête sur les ressources:
 - une pension complémentaire de survie au conjoint survivant
 - une pension complémentaire au membre atteignant 70 ans
 - une allocation au membre en incapacité de travail de longue durée
 - des allocations ponctuelles aux membres en difficulté

COÛT

- Avocats et huissiers de justice **non-membres** du Fonds de Pension : BEF 2000/an
- Affiliation collective du Barreau, membres du Fonds de Pension et stagiaires : prix réduit

Pour tous renseignements contactez la

CAISSE DE PREVOYANCE DES AVOCATS ET DES HUISSIERS DE JUSTICE



BILLET D'HUMEUR

Christine de Ville de Goyet

"**M**

erci pour le tuyau" crient d'une seule voix les avocats désormais encharnés.

"Merci qui ?"

"Merci l'Ordre national."

"Et puis, qu'est-ce qu'on dit encore à l'Ordre national ?"

"Merci pour les cotisations."

"Merci pour le boulot" crient d'une seule voix les facteurs surchargés.

"Merci qui ?"

"Merci l'Ordre national."

"Merci pour les déchets cartonnés

non recyclables" crient d'une seule voix les écologistes.

"Merci pour la commande" crie avec sincérité l'imprimeur.

"Ah, vous voyez bien qu'il y a quand même quelqu'un pour se dire content de cette campagne", dit l'Ordre national.

"Poursuivons donc nos travaux; aujourd'hui, nous allons examiner le projet de catalogue qui sera bientôt envoyé à tous les avocats de Belgique

et qui contient de nombreux objets destinés à améliorer le fonctionnement de nos prochaines campagnes.

"En première page, vous verrez l'intéressante proposition que nous a transmise un fabricant de boîtes aux lettres : un nouveau modèle, avec une ouverture ronde.

"Ce sera plus pratique, puisque nous envisageons notamment l'envoi pour Noël 1994 de la "Constitution de l'Avocat" qui sera certainement un tube.

"Qu'en pensez-vous ?" ■



Maison LARCIER s.a.
rue des Minimes 39 - 1000 Bruxelles

Souscrivez avant le 21 mars 1994

MÉLANGES ROGER - O. DALCQ Responsabilité et assurances

Une trentaine de contributions des meilleurs spécialistes belges et étrangers du droit de la responsabilité civile et du droit des assurances.

Un ouvrage, 16 x 24 cm, 650 pages, 1994.

Prix de souscription : **4.250 FB** (t.v.a.c., franco Belgique) avant le 21 mars 1994, et inscription dans la liste des souscripteurs.

Prix hors souscription : **5.200 FB** (t.v.a.c., franco Belgique)



Maison LARCIER s.a.
rue des Minimes 39 - 1000 Bruxelles

LE CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE Examen de la loi du 4 août 1992 par Grégoire JAKHIAN

L'ouvrage analyse la loi du 4 août 1992, dans l'ordre de présentation des articles de loi. Examen approfondi et systématique des difficultés et des lacunes de la loi : le premier ouvrage en français depuis 1938 consacré au crédit et au prêt hypothécaire.

Un volume in -8°, 16 x 24, XIV + 222 pages, 1994,
1.950 FB (t.v.a.c., franco Belgique)

Commandes :

Maison LARCIER s.a.

c/o Accès + sprl, Fond Jean-Pâques 4 - 1348 Louvain-la-Neuve - Tél. (010) 48 25 00 - Fax (010) 48 25 19

Jean Van Steenwinckel

CARNETS D'OPÉRA

**"Manfred", de Lord Byron et de Robert Schumann
au Théâtre Royal de la Monnaie**

En décembre, le Théâtre Royal de la Monnaie nous a proposé la nouvelle production de "Manfred" de Robert SCHUMANN, créée à l'Opéra de Lyon en mars dernier.

Cet opéra (mais s'agit-il vraiment d'un opéra ?), composé d'après un poème de Lord BYRON traduit en allemand, met en scène les angoisses et les hallucinations du savant et philosophe Manfred, qui vit retiré dans les Alpes, tourmenté par un sentiment de culpabilité lié à une "faute", qui nous sera dévoilée progressivement : l'inceste sororal, qui a abouti au suicide par noyade de sa soeur, dont on devine qu'elle était enceinte de ses oeuvres. Le cauchemar de Manfred est mis en scène au moyen d'un film en noir et blanc projeté pendant son sommeil.

Désespéré, Manfred invoque les esprits et leur demande l'oubli, mais Némésis (Anna Nogara), déesse de la vengeance, symbole de l'épouse délaissée, se moque de lui; après avoir vainement tenté de se suicider, il invoque la fée des Alpes (Alexandra von Schwerin), esprit inférieur, qui n'accepte de l'aider que s'il se soumet à ses désirs, ce qu'il refuse; il en appelle directement aux morts et demande à

Arimanès, souverain du Mal (Michael Autenrieth), à pouvoir parler à sa soeur Astarté (Alexandra von Schwerin). Arimanès se met en colère, mais Némésis intercède cette fois en faveur de Manfred; Astarté apparaît finalement et lui annonce sa propre mort, à laquelle dès lors il se prépare activement. Refusant d'abord le secours religieux, il se réconcilie avec l'abbé et meurt accompagné d'un requiem.

La mise en scène, très dépouillée, est ponctuée d'effets spéciaux très réussis: la lampe qui éclaire la chambre de Manfred se brise; un drap se soulève; le lit de Manfred se met à tanguer, comme le bateau qui ramène le corps de la noyée dans le film; des flammes s'allument et dansent tout autour de lui...

Mon seul regret tient à la conception du personnage de Manfred dans cette production. Le héros romantique de BYRON et de SCHUMANN, que l'on imagine jeune et passionné, apparaît ici sous les traits d'un homme d'une cinquantaine d'années, un peu râleur, qui jette un regard distancié et ironique sur son passé.

Pour critiquable qu'il soit, ce choix délibéré du metteur en scène Jean-Claude Berutti n'enlève rien à la qualité de la prestation du comédien et dramaturge Manfred Karge (auteur de "La Conquête du Pôle Sud", montée

au Théâtre National en mai dernier), qui joue une "scène de la folie" d'un bout à l'autre du spectacle (une heure et vingt minutes, sans interruption).

Le rôle de Manfred est parlé sur un fond musical; seuls les rôles des esprits sont chantés. De la musique, on retiendra essentiellement l'Ouverture, qui compte parmi les plus belles pièces symphoniques qu'ait jamais écrites Robert SCHUMANN. Pour le reste, la partition consiste en une quinzaine de "fragments" musicaux, extrêmement variés (musique symphonique, musique de chambre, voix solistes, chœurs, cor anglais, ...) fort élégamment interprétés comme à l'accoutumée par l'Orchestre Symphonique et les Chœurs de la Monnaie placés sous la direction d'Olaf Henzold.

Le surnaturel sera encore à l'honneur au Théâtre Royal de la Monnaie avec la création en Belgique d'"Inquest Of Love" de Jonathan HARVEY (du 23 janvier au 5 février). La saison lyrique 1993-1994 de notre Opéra national se poursuivra avec "Missa E Combattimento" de Claudio MONTEVERDI et Judith WEIR (du 12 au 19 février au Lunatheater), la version concertante d'"Otello" de Giuseppe VERDI (les 10 et 12 février), l'"Otello" de Gioachino ROSSINI (du 5 au 27 mars), "Peter Grimes" de Benjamin BRITTEN (du 19 avril au 10 mai) et "La Traviata" de Giuseppe VERDI (du 8 au 29 juin). ■



Nathalie Penning

LE DROIT QUI CHANGE

I. En droit public

► A.R. du 8 novembre 1993 déterminant un lieu situé à l'intérieur du Royaume, qui est assimilé au lieu visé à l'article 74.5 paragraphe 1er de la loi du 15.12.80 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers (M.B. du 17.11.93, p. 2.484).

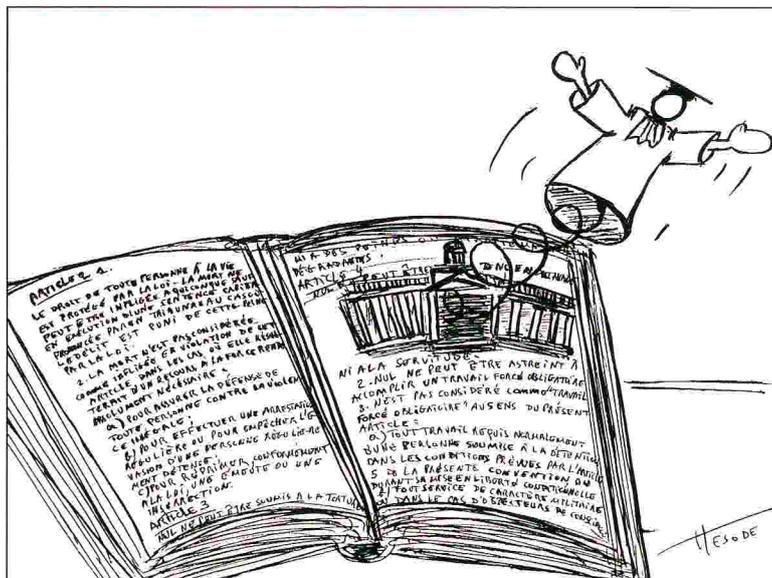
► Ordonnance du 23 novembre 1993 modifiant l'ordonnance du 29 août 1991 organique de la planification et de l'urbanisme (M.B. du 26.11.93, p. 25.395).
Plus de 30 articles de l'ordonnance du 29 août 1991 sont ainsi modifiés.

► A.R. du 3 novembre 1993 portant les mesures d'exécution relatives à la mobilité du personnel de certains services publics (M.B. du 30.11.93, p. 25.578).
Les articles 68 et 76 de l'A.R. du 2 octobre 1937 portant le statut des agents de l'Etat sont abrogés.

► Modification à la Constitution - 9 décembre 1993 (M.B. du 14.12.93, p. 26.567).
La modification porte sur l'article 24, lequel traite des poursuites dirigées contre les fonctionnaires publics pour faits de leur administration et réservait le cas des ministres. La modification étend cette réserve aux membres des gouvernements de Communauté et de Région.

► Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 17 novembre 1993 modifiant l'A.R. du 2 octobre 1937 portant le statut des agents de l'Etat (M.B. du 9.12.93, p. 26.276).

► A.R. du 31 décembre 1993 modifiant les diverses dispositions législatives relatives aux compétences en matière d'accès au territoire, de séjour, d'établissement et d'éloignement des étrangers (M.B. du 1.01.94, p.13).
Les articles 57/2, 57/3, 57/12, et 57/25, al.1er de la loi du 15 décembre 1980 sont modifiés. Les mots "Ministre de la Justice" sont remplacés par "Ministre qui a l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement dans ses compétences"; de même, à l'article 57/25, alinéas 2 et 3, les mots "Ministre de la Justice" sont remplacés par "Ministre de l'Intérieur et de la Fonction publique".



► A.R. du 31.12.93 modifiant l'A.R. du 8.10.81 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers (M.B. du 01.01.94, p. 14).

► Loi du 15.12.93 portant modification des articles 65 et 67 de la nouvelle loi communale et y insérant un article 136bis (M.B. du 11.01.94, p. 469).

L'échelle barémique du traitement du receveur local et régional est modifiée. Le nouvel article 136bis, applicable à tous les receveurs, permet au receveur d'être entendu par le collège des bourgmestre et échevins sur toutes les questions financières ou budgétaires. La loi entre en vigueur le 1er avril 1994.

II. En droit commercial

► A.M. du 19.10.93 réglementant l'octroi des dérogations prévues à l'article 72, al. 1er de la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur (M.B. du 19.11.93, p. 25.024).

La demande de dérogation doit être adressée par lettre recommandée à la poste au Ministre des Affaires économiques ou au fonctionnaire désigné par lui, 30 jours ouvrables au moins avant le début de l'offre en vente, de l'exposition en vue de la vente ou à la vente.
La demande doit être motivée et indiquer l'endroit où est procédé à l'offre en vente, à l'exposition en vue de la vente ou à la vente.
Elle doit mentionner la date et la

durée de l'opération proposée ainsi que la nature des produits qu'elle concerne.

L'autorisation ne peut être accordée que s'il est établi qu'elle ne sera pas de nature à porter un préjudice injustifié au commerce établi.

Elle sera censée accordée lorsque le Ministre n'aura pas répondu par lettre recommandée à la poste dans un délai de 20 jours ouvrables.

► A.R. du 26 novembre 1993 portant création de la Commission des clauses abusives (M.B. du 08.01.94, p. 371).

La Commission est composée d'un président, d'un vice-président, de 5 membres nommés parmi les candidats présentés par les organisations de consommateurs siégeant au Conseil de la Consommation, de 5 membres nommés parmi les candidats présentés par les organisations siégeant au Conseil de la Consommation représentatives de la production, de la distribution, de l'agriculture et des classes moyennes, 4 membres experts permanents nommés sur base de leurs compétences spécifiques parmi les candidats présentés par le Conseil de la Consommation, avec l'accord des organisations de consommateurs et de ces organisations représentatives.
Le président et le vice-président doivent être des magistrats.

III. En droit judiciaire

► Loi du 6 août 1993 modifiant les articles 259bis et 259quater du Code judiciaire et complétant l'article 21, paragraphe 1er de la loi du 18 juillet 1991 modifiant les règles du Code

Suite de la page 9

judiciaire relatives à la formation et au recrutement des magistrats (M.B. du 4.12.93, p. 25.966).

Cette législation est entrée en vigueur le 14 décembre 1993.

► Loi du 25 novembre 1993 modifiant l'article 730 du Code judiciaire (M.B. du 30.11.93, p. 25.566)

La radiation d'office des affaires judiciaires inscrites au rôle depuis plus de trois ans dont les débats n'ont pas été ouverts ou continués depuis plus de trois ans et dont le maintien au rôle n'est plus demandé est remplacée par une simple omission du rôle laissant la possibilité à la partie la plus diligente de faire revenir l'affaire par une simple demande adressée au président de la chambre concernée. Cette loi est entrée en vigueur le 30 novembre 1993.

► A.R. du 8 décembre 1993 portant exécution de l'article 1409, paragraphe 2 du Code judiciaire (M.B. du 15.12.93, p. 26.677).

L'article 1409, paragraphe 2 adapte à l'indice de prix à la consommation le montant de la partie incessible et insaisissable des rémunérations visées à l'article 1409, paragraphe 1er.

IV. En droit social

► A.R. du 22 septembre 1993 modifiant l'A.R. du 30 mars 1967 déterminant les modalités générales d'exécution des lois relatives aux vacances annuelles des travailleurs salariés (M.B. du 24.11.93, p. 25.278).

► A.R. du 17 novembre 1993 rendant obligatoire la convention collective de travail n° 43quinquies du 13 juillet 1993, conclue au sein du Conseil national du Travail, modifiant la convention collective n° 43 du 2 mai 1988 portant modification et coordination des conventions collectives de travail n° 21 du 15 mai 1975 et n° 23 du 25 juillet 1975 relatives à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen, telle que modifiée et complétée par les conventions collectives de travail n° 43bis du 16 mai 1989, n° 43ter du 19 décembre 1989 et n° 43 quater du 26 mars 1991 (M.B. du 4.12.93, p. 25.970).

► A.R. du 17 novembre 1993 rendant obligatoire la convention collective de travail n° 55 conclue le 13 juillet 1993 au sein du Conseil national du Travail, instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travail-

leurs âgés en cas de réduction des prestations à mi-temps (M.B. du 4.12.93, p. 25.970)

► A.R. du 17 novembre 1993 rendant obligatoire la convention collective de travail n° 57 du 13 juillet 1993, conclue au sein du Conseil national du Travail, modifiant la convention collective de travail n° 47 du 18 décembre 1990 relative à la procédure à respecter et à la durée du travail temporaire (M.B. du 4.12.93).

► A.R. du 17 novembre 1993 rendant obligatoire la convention collective de travail n° 56 du 13 juillet 1993 conclue au sein du Conseil national du Travail instituant un droit limité à l'interruption de la carrière professionnelle (M.B. du 11.12.93, p. 26.432).

► A.R. du 23 décembre 1993 rendant obligatoire la convention collective de travail du 26 février 1992 conclue au sein de la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés, modifiant la convention collective de travail du 28 février 1975, organisant la garantie et les facilités de liquidation de l'indemnité complémentaire pour certains employés âgés en cas de licenciement (M.B. du 14.01.94, p. 752).

► A.R. du 20 décembre 1993 modifiant la législation en matière de revenu garanti aux personnes âgées (M.B. du 13.01.94, p. 658).

V. En droit civil

► A.R. du 24 décembre 1993 portant exécution de la loi du 6 janvier 1989 de sauvegarde de la compétitivité du pays (M.B. du 31.12.93, 2ème éd.). L'article 16 modifie la formule d'indexation du loyer prévue à l'article 1728bis du Code civil.

► A.R. du 29.09.93 modifiant l'A.R. du 25 août 1992 relatif à l'adaptation des contrats d'assurances et autres documents d'assurances à la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre (M.B. du 19.11.93, p. 25.023).

VI. En droit international

► Loi du 8 juin 1992 portant approbation de la Convention de Vienne sur le droit des traités entre Etats et organisations internationales ou entre organisations internationales, et de l'Annexe, faites à Vienne le 21

mars 1986 (M.B. du 25.12.93, p. 28.669).

► Loi du 10 juin 1992 portant approbation de la Convention de Vienne sur le droit des traités, et de l'Annexe, faites à Vienne le 23 mai 1969 (M.B. du 25.12.93, p. 28.706).

VII. En droit fiscal

► Loi-programme du 24 décembre 1993 (M.B. du 31.12.93, 2ème éd., p. 29.257).

Les articles 4 à 16 modifient diverses dispositions du Code des droits d'enregistrement et de greffe.

Ces modifications entrent en vigueur le 1er janvier 1994.

L'article 30 complète l'article 171 du Code des impôts sur les revenus en énonçant que les revenus de capitaux et biens mobiliers, autres que les dividendes et les revenus divers visés à l'article 90, 5° à 7° du Code des impôts sur les revenus 1992 sont désormais taxables distinctement au taux de 13 % (entrée en vigueur à partir de l'exercice d'imposition 1995). Le taux du précompte immobilier passe également à 13 % pour les revenus de capitaux et biens immobiliers autres que dividendes ainsi que pour les revenus divers visés à l'article 90, 5° à 7° (application à partir des revenus attribués ou mis en paiement à partir du 1er janvier 1994).

► Loi du 27 décembre 1993 modifiant la loi du 17 juin 1991 portant organisation du secteur public de crédit et de la détention des participations du secteur public dans certaines sociétés financières de droit privé ainsi que le Code des impôts sur les revenus 1992 et le Code des taxes assimilées au timbre et modifiant le statut de la Société nationale de Crédit à l'Industrie (M.B. du 31.12.93, 4ème éd., p. 29.512).

VIII. En droit pénal

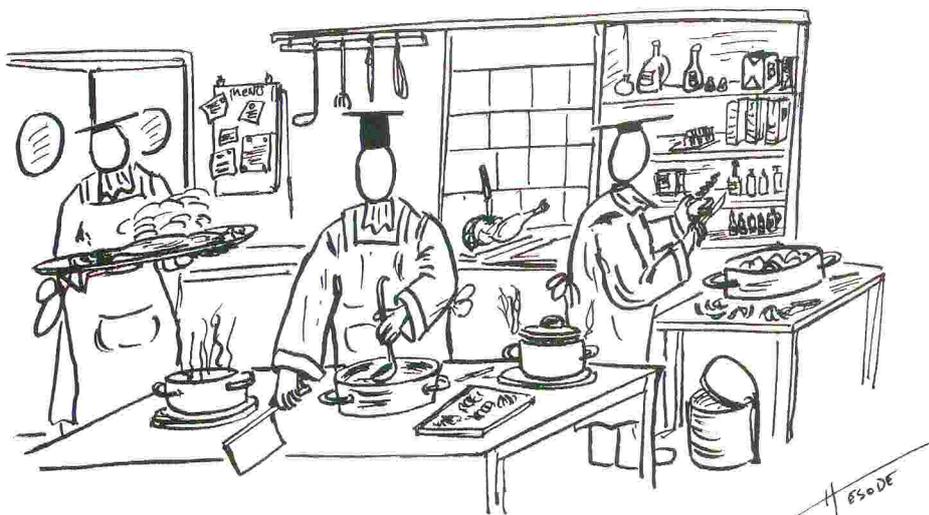
► Loi-programme du 24 décembre 1993 (M.B. du 31.12.93, 2ème éd., p. 29.257).

L'article 3 complète l'article 195, al. 2 du Code d'instruction criminelle concernant la motivation spéciale des peines.

L'article 25 modifie l'article 21 de la loi du 17 avril 1878. L'action publique relative à un délit se prescrit dorénavant par 5 ans (entrée en vigueur le 31 décembre 1993).

LA PAROLE EST AUX STAGIAIRES

Pierre Monville



AVOCATS COMMIS D'OFFICE



Chères Amies,
Chers Amis,

Ces derniers temps, une rumeur courait au sein de notre barreau. Les plus assidus du Palais l'ont sans doute les premiers remarquée. De bouche à oreille, elle s'est, semble-t-il, répandue comme une traînée de poudre. Au début les commentaires étaient plutôt incrédules. Au fur et à mesure qu'elle prenait forme, elle gagnait en crédibilité jusqu'à devenir pour les mieux informés une certitude. Elle est maintenant un secret de polichinelle. Bientôt elle sera une évidence avant de devenir, je l'espère, une nouvelle tradition.

De quoi s'agit-il ? - d'un événement.
De quel type ? - socio-culturel.

J'arrête immédiatement de vous faire languir plus longtemps. Je ne résiste pas à l'immense plaisir de vous annoncer que les stagiaires du Barreau de Bruxelles ont décidé de vous divertir. Ils présenteront le 28 avril 1994 à 20 heures 30 au Centre culturel d'Auderghem un spectacle en 7 tableaux intitulé "Stabat Stagiaire". Cette pièce écrite par des stagiaires, pour des stagiaires, sera organisée, mise en scène et interprétée exclusivement par des stagiaires. Elle est bien évidemment ouverte à tous car elle a pour seule prétention de montrer à l'ensemble du Barreau une vi-

sion humoristique de la profession et du stage en particulier. Elle conte les tribulations d'un stagiaire durant l'accomplissement de son stage, depuis la prestation de serment jusqu'à l'inscription au Tableau avec des détours successifs par la réunion de colonne du B.C.D., une audience de la chambre du conseil, un cocktail entre copains, la première consultation au cabinet et même une réunion du Conseil de l'Ordre ...

Ce sera l'occasion de découvrir sur les planches 25 confrères dans des situations parfois assez délicates et de s'offrir une tranche de bon rire à bon prix. A bon prix, car nous voulons permettre à chaque stagiaire d'au moins assister au spectacle. Le prix d'entrée a été fixé en conséquence à

- 400 francs (ou 300 francs en pré-vente) pour les stagiaires,
- 600 francs (ou 500 francs en pré-vente) pour les autres spectateurs.

La prévente aura lieu jusqu'au 15 avril auprès de Monsieur Destryker, au vestiaire des avocats.

Je souhaiterais encore évoquer un autre aspect tout aussi important de l'activité du 28 avril prochain : la recette réalisée à l'occasion du spectacle sera affectée entièrement au paiement (très partiel, je n'en disconviens pas) des cotisations des

stagiaires à l'Ordre. Même si la réduction de cotisation par stagiaire ne sera pas "substantielle", je crois qu'elle sera appréciée par tous. Elle constitue aussi la meilleure réaction à apporter à l'augmentation des cotisations décidée par le Conseil de l'Ordre.

J'espère sincèrement que cette activité rencontrera un franc succès. Nous n'avons finalement que très peu l'occasion de nous rencontrer en dehors de nos obligations professionnelles et encore moins de rire de concert. Une fois l'an n'est certes pas exagéré.

Je voudrais enfin vous confier le sentiment qui m'anime en vous invitant à assister à ce spectacle : jusqu'il y a peu, certaines mauvaises langues se plaisaient à souligner le manque d'esprit de corps et le manque de réaction en général des stagiaires du Barreau de Bruxelles. Les apparences ne leur donnaient, hélas, pas toujours tort. Nous avons heureusement pu tordre le cou à ces esprits chagrins en réussissant peut-être à faire part de nos préoccupations aux autorités de l'Ordre par le biais du Carrefour des Colonnnes. J'aimerais seulement croire que nous puissions nous amuser cette année comme nous avons pu travailler intensément.

Je compte sur la présence de chacun d'entre vous pour faire de la soirée du 28 avril un moment inoubliable. ■

DU TRÈS BON, DU BON ET ... LES AUTRES

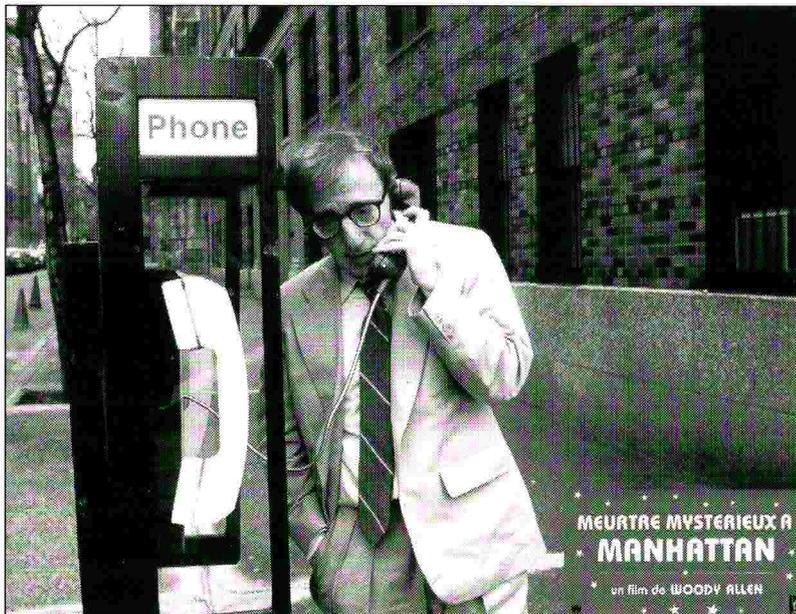
Guy Uyttendaele

Je ne cède pas à la tentation de la cotation par étoiles, boules noires ou chiffres de 0 à 10 ou 20, m'étant livré à ce petit jeu il y a longtemps déjà, ainsi qu'en témoigne un carnet dans lequel je conservais les titres des films vus immédiatement après la Libération ...

Toutefois, après MUCH ADO ABOUT NOTHING dont je rappelle, si besoin est, que j'ai beaucoup aimé cette adaptation de Shakespeare par Kenneth Branagh et son interprétation par Emma Thompson et lui notamment, deux films très différents m'ont procuré de très grands plaisirs.

Avant tout, MANHATTAN MURDER MISTERY, le nouveau Woody Allen : il est revenu au mieux de sa forme et les retrouvailles avec Diane Keaton lui semblent manifestement bénéfiques. L'humour juif new-yorkais est toujours présent et je me suis réjoui de la remarque selon laquelle il rappelle à Diane Keaton qu'il a mis six mois à lui expliquer "L'année dernière à Marienbad" d'Alain Resnais !! L'intrigue "policière" est fort bien menée et, comme de coutume, le petit monde de Manhattan est décrit avec finesse et férocité. A voir sans hésiter.

Le deuxième est le dernier Mel Brooks, ROBIN HOOD - MEN IN TIGHTS. J'avoue avoir ri quasi sans interruption pendant une heure et demi. La parodie est un art que cultive Mel Brooks, comme chacun le sait en pensant entre autres à FRANKENSTEIN JUNIOR, BLAZING SADDLES, HISTORY OF THE WORLD (Part One - la deuxième n'existera évidemment jamais !). Ici, Robin des Bois et ses "joyeux" compagnons ("gay" ?), le shérif de "Rot-Ingham" et le prince John (Jean sans Terre), font les frais de cette décapante parodie.



Devinez par exemple le châtiment qu'inflige le bon roi Richard à son frère "John" (une connaissance élémentaire de l'anglais est nécessaire pour en saisir toute la saveur, si je puis m'exprimer ainsi ...).

Voir un film à l'heure actuelle nécessite de plus en plus un "background" cinéphilique, car de plus en plus nombreuses sont les allusions à des oeuvres antérieures ou à des situations déjà vécues dans l'histoire du cinéma : Mel Brooks les accumule, mais il n'est pas le seul.

Autre film amusant et assez parodique, UNDERCOVER BLUES. Attention, le titre peut vous faire croire à un film sur le jazz; il n'en est rien, les Blues sont un couple d'agents secrets en congé de parenté séjournant à New Orleans.

Kathleen Turner reprend ici un rôle proche de celui qui l'opposait à Michael Douglas dans A LA POURSUITE DU DIAMANT VERT et LE DIAMANT DU NIL.

Il y a là quelques scènes très savoureuses, car le couple promène son bébé partout et, avec lui, affronte les pires embûches. Dennis Quaid est ici le partenaire de Kathleen Turner.

Revoir des actrices qui se font rares ces temps-ci est un plaisir, Diane Keaton, Kathleen Turner par exemple.

Richard Gere par contre, est en vogue

et MR. JONES satisfera ses admiratrices, car, n'en déplaise à certains, sa performance dans le rôle d'un fou sympathique et quelque peu pathétique est bonne, même si le film perd un peu de son rythme et de son allant dans la deuxième moitié.

Clint Eastwood et Kevin Costner, deux acteurs qui ont la cote en ce moment, réussissent la gageure de ne se rencontrer qu'à la fin de A PERFECT WORLD; tout le monde en parle comme d'un "road movie" et c'est exact. Eastwood dirige fort bien tant lui-même que son compère Costner et le jeune héros involontaire de l'histoire joue juste, comme la plupart des enfants acteurs d'ailleurs. C'est un film qui se voit avec intérêt et sans ennui.

Je n'en dirai pas autant de CEMENT GARDEN; l'intérêt s'émousse et l'ennui gagne quelque peu le spectateur devant les problèmes de ces jeunes privés successivement de père et mère. La famille Birkin (Charlotte Gainsbourg y compris) nous doit une revanche, si possible. Je retiendrai cependant une utilisation de la couleur et une stylisation du décor, toutes deux originales.

Quant à KIKA, je suis d'avis qu'Almodovar est à bout de souffle. Le film est dans sa manière habituelle, heurté,

provocateur, destructeur (de la télévision notamment) et grinçant. Si l'on n'a pas vu les autres films de ce réalisateur espagnol, celui-ci résume ses fantasmes et malheureusement semble montrer ses limites.

SLEEPLESS IN SEATTLE est une charmante comédie qui, elle aussi, fait allusion à l'histoire du cinéma en prenant comme support le mélo AN AFFAIR TO REMEMBER avec Cary Grant et Deborah Kerr que les protagonistes voient tous, à un moment donné, à la télévision ou sont même des mordus de ce film qu'ils connaissent quasi par cœur. Ici encore un rôle d'enfant important et bien interprété. Tom Hanks et Meg Ryan en sont les protagonistes.

Peut-être, si vous avez une certaine connaissance des Etats-Unis et le courage de rester jusqu'au générique final, remerciements compris, aurez-vous remarqué que le cinéma américain se situe très souvent maintenant

dans une série de villes moins fréquemment montrées que New York, Los Angeles ou même New Orleans et Chicago. Seattle et Atlanta (évidemment, il y a eu l'incendie, filmé à Hollywood !) sont les vedettes, l'une de SLEEPLESS IN SEATTLE et l'autre de REAL MC COY : Kim Bassinger, vedette du film est bien réelle, à tous les sens du terme. C'est un thriller, pas mal ficelé, dans lequel une habile pilleuse de banque est récupérée par ses anciens complices qui lui ont fait porter le chapeau d'un échec antérieur.

L'aventure et les gadgets sont aussi au rendez-vous d'un spectacle parfaitement distrayant.

Je terminerai cette recension avec MONTPARNASSE-PONDICHERY avec Yves Robert et Miou-Miou, sans oublier André Dussolier. Un film sympathique, une histoire qui ne l'est pas moins et une interprétation sans faille; quel plaisir de voir que le cinéma français, parfois engoncé dans les films

"d'auteur", est encore capable de nous faire sourire et de nous émouvoir gentiment. Des "anciens" qui retournent sur les bancs de l'école pour tenter de réussir un bac qu'ils n'ont jamais présenté ou réussi, est déjà, en ces périodes de crise de l'emploi, une idée revigorante.

Je romprai une lance en faveur de la moribonde Sports-21 de la R.T.B.F. qui présente maintenant le lundi soir, en version originale, le film qui sert de support au débat de la première chaîne : cinéphiles, faites vibrer l'audimat en faveur de cette heureuse initiative.

Enfin, un brin de nostalgie : Joseph Cotten est mort et disparaît avec lui le compagnon des grands Orson Welles, CITIZEN KANE et THE MAGNIFICENT AMBERSONS. Quels films, quel acteur, toujours sobre et distingué. ■

GESTION INFORMATISÉE DE CABINETS D'AVOCATS

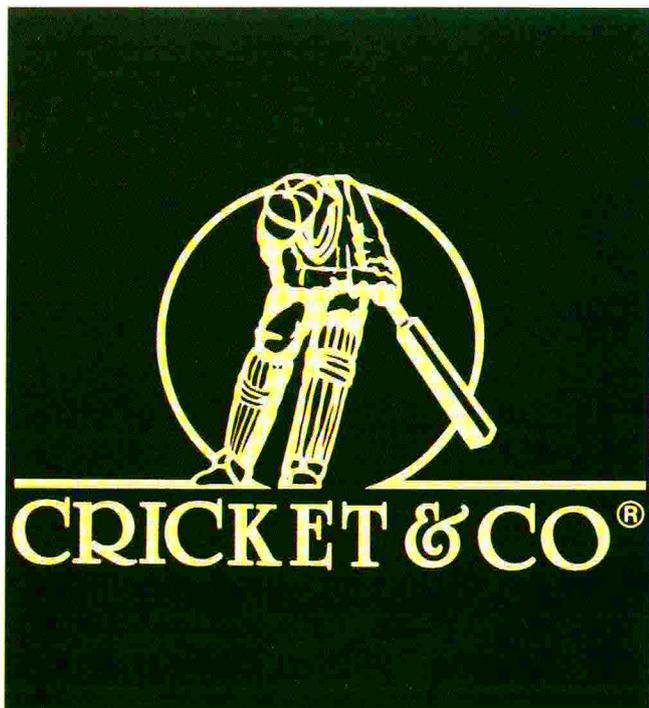
- Un logiciel
- Une formation
- Un contrat d'assistance

Le tout pour 1.000 frs par mois (htva)
Votre sécurité : mes 10 années d'expérience

CONTACTEZ-MOI AU 376.23.93 (TEL/FAX)



Etienne DUPONT
6, rue de Hal
1190 Bruxelles



EN BELGIQUE ET A TRAVERS LE MONDE DES BOUTIQUES TRES FAIR-PLAY

Pousser la porte d'une boutique Cricket & Co, c'est entrer dans un monde préservé.

On y respire l'atmosphère décontractée mais élégante des clubs de sport britanniques. Rien de tape à l'oeil ou de clinquant, bien au contraire: un confort cosy fait de lumières douces et de belles matières. Est-ce le sourire de l'accueil, ou les gravures anciennes accrochées au mur ou la rondeur des larges fauteuils club de cuir rouge? Toujours est-il qu'on se sent bien, à l'aise dans un espace qui n'a pas été chichement compté, entouré de matières nobles: plancher de chêne clair réchauffé par quelques kilims aux tons doux, appliques lumineuses de cuivre, lourdes tables et comptoirs de bois blond, grand miroirs où l'on peut à l'aise vérifier, au sortir de la cabine d'essayage, le tomber d'une veste ou d'un pantalon.

Dans cet univers feutré,

que Cricket & Co a réussi à recréer pour ses boutiques partout à travers le monde, de Bruxelles à Tokyo en passant par Bangkok, Mexico et Singapour, les vêtements sont bien entendu à l'honneur: parkas réversibles à la coupe généreuse, taillées dans de belles qualités de fibres naturelles, pantalons de toile à l'élégance discrète, confortables pantalons de velours, sweat-shirts et polos pleins de couleurs réalisés dans les plus beaux cotons peignés, chemises club rayées, pull jacquard ou blazers classiques revisités.





Il ne reste plus qu'à choisir son thème Cricket & Co pour l'automne-hiver 93/94.

COUNTRY tout en vert, ocre et rouge,
CHASSE des tons d'automne et **GOLF**
 qui joue sur plusieurs nuances.

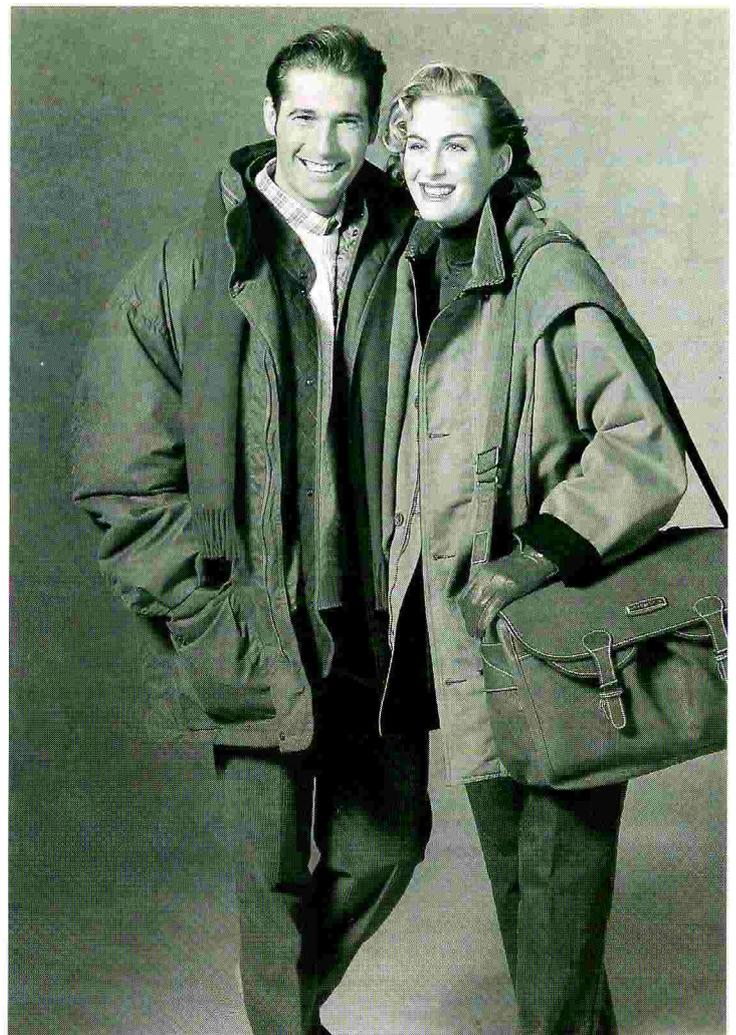
On y trouve un total look pour habiller avec
 élégance femmes et hommes sportifs.

**Cricket & Co est fermement implanté
 dans le monde du sport.**

La griffe symbolisée par le petit joueur de
 cricket ne se contente pas d'habiller les happy
 few élégants et sportifs, elle parraine
 régulièrement des compétitions sportives de
 haut niveau, tant dans le domaine du golf et de
 l'équitation que de celui de la compétition
 automobile.

**Cricket & Co, c'est avant tout un art
 de vivre.**

Mélange harmonieux de décontraction et de
 raffinement, symbolisé à merveille par la
 gamme variée d'accessoires, qui du polo - larges
 rayures à la cravate club, et à la superbe ligne de
 bagages, sont autant de cadeaux qui seront à
 coup sûr appréciés par vos hôtes du prochain
 week-end...





Maison LARCIER s.a.
rue des Minimes 39 - 1000 Bruxelles

DROIT BANCAIRE ET FINANCIER AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Xe anniversaire de l'Association Luxembourgeoise des
Juristes de Banque

Pour la première fois un ouvrage rassemble une information particulièrement complète sur le droit bancaire et financier luxembourgeois. Le présent livre contient des analyses approfondies d'une quarantaine de juristes luxembourgeois parmi les meilleurs spécialistes en la matière. Il s'adresse à tout juriste ou financier européen intéressé par le droit de la banque et des finances.

Deux volumes in -8°, 16 x 24 cm, 1206 pages, 1994,
5.200 FB (t.v.a.c., franco Belgique)



Maison LARCIER s.a.
rue des Minimes 39 - 1000 Bruxelles

Souscrivez avant le 10 avril 1994

JURA VIGILANTIBUS ANTOINE BRAUN LES DROITS INTELLECTUELS, LE BARREAU

Ouvrage collectif sous la direction de Fernand de Visscher, Ludovic De Gryse, Jean-Jo Evrard, Thierry van Innis et Charles Gielen.

Des amis du bâtonnier Antoine Braun réunissent dans ce recueil qui lui est offert des études relatives aux droits intellectuels, à l'arbitrage et au barreau.

Un ouvrage, 16 x 24, 410 pages + 4 pages illustrations, 1994.
Prix de souscription : **2.900 FB** (t.v.a.c., franco Belgique),
avant le 10 avril 1994, et inscription dans la liste des
souscripteurs.

Prix hors souscription : **3.600 FB** (t.v.a.c., franco Belgique)

Commandes :

Maison LARCIER s.a.

c/o Accès + sprl, Fond Jean-Pâques 4 - 1348 Louvain-la-Neuve - Tél. (010) 48 25 00 - Fax (010) 48 25 19



**PUBLICATIONS DES
FACULTÉS UNIVERSITAIRES
SAINT-LOUIS**

Bd du Jardin Botanique, 43 • 1000 Bruxelles

Collection "DROIT" Derniers titres parus

COLLECTION GÉNÉRALE

- 49** **Droit et intérêt.**
Sous la direction de Philippe Gérard, François Ost et Michel van de Kerchove, vol. 1: *Approche interdisciplinaire* (361 p. - 1.100 FB); vol. 2: François Ost, *Entre droit et non droit: l'intérêt* (201 p. - 450 FB); vol. 3: *Droit positif, droit comparé et histoire du droit* (457 p. - 1.300 FB). 1990
- 50** **Les époux, le seigneur et la cité.**
Coutumes et pratiques matrimoniales des bourgeois et paysans de la France du Nord au moyen âge, Robert JACOB. 1990 (468 p. - 1.200 FB).

NOUVEAUTES :

- 57** **Images et usages de la nature en droit.**
Publié sous la direction de Philippe GÉRARD, François OST et Michel van de KERCHOVE, 1993, (660 p. - 1.950 FB).
- 58** **Entre ville et nature, les sites semi-naturels**
Publié sous la direction de François OST, Jean REMY et Luc VAN CAMPENHOUDT, 1993, (300 p. - 1.250 FB).

COLLECTION "TRAVAUX ET RECHERCHES"

- 24** **Le statut européen de l'agent commercial.**
Approche critique de droit comparé, Axel de THEUX, 1992, (514 p. - 1600 FB).
- 26** **Le droit des étrangers.**
Statuts, évolution européenne et droits économiques et sociaux. Publié sous la direction d'Éric MIGNON et Pierre JADOUL, 1993, (408 p. - 900 FB).

NOUVEAUTES :

- 27** **Environmental Protection versus Trade Liberalization : finding the Balance. An examination of the legality of environmental regulation under international trade law regimes,** Sandra WALKER, 1993, (193 p. - 650 FB).
- 29** **L'introduction des écotaxes en droit belge.**
Sous la direction du Cèdre, 1994, (243 p. - 900 FB).

DE MÉMOIRE D'AVOCAT: DEUX ACCUSÉS AFRICAINS OU LE RACISME À REBOURS (1)

Guy Delfosse

*A Eric Vergauwen, Guy François, Joelle Noël, Chantal Blanchoud.
A mes trois fils. A mes si chers Docteurs Emile Dumont et François Legein,
sans qui je n'aurais plus la force d'écrire.*

Un étudiant gabonais. Fiancé à une infirmière belge qui l'avait "largué".

Le Gabon est (c'est rare en Afrique noire) un pays riche. En plus, il tient à la bonne réputation de ses étudiants à l'étranger.

Aussi, étais-je bien provisionné par l'Ambassade du Gabon. Ce n'est pas fréquent aux Assises, où les avocats sont souvent payés en monnaie de singe, plaidant "en leur âme et conscience" ... mais aussi un peu (le ministre Wathelet l'a dit maladroitement, mais, soyons honnête, il n'avait pas tout à fait tort) pour la gloire et les médias, cherchant dans ces retentissants procès une publicité gratuite qui leur rapportera beaucoup de clients payants à la prison.

Mon Gabonais avait lardé son ex-fiancée de vingt-sept coups de couteau. En plus, à son agenda, il avait inscrit, à la date des faits, "liquider Rita".

Selon l'accusation, la prévention d'assassinat ne faisait aucun doute. Maître Vergauwen, qui devait plaider avec moi, n'était pas loin de partager cet avis.

Dès lors, il m'avait laissé monter seul aux barricades pour la plaidoirie sur la culpabilité. Celle-ci n'était pas établie pour moi.

D'un voyage professionnel au Burundi (cfr. le chapitre "Les pendus de Bujumbura"), j'avais gardé un début d'approche de la mentalité africaine, si différente de la nôtre.

L'essentiel, en Afrique, c'est la palabre. Selon moi, mon client voulait, une dernière fois, "palabrer" avec Rita pour tenter de la reconquérir.

"Liquider Rita", cela signifiait "liquider le problème de Rita", en finir, après un ultime effort, avec un amour malheureux. Et, parce que Rita s'était dérobée à la palabre, qu'elle avait refusé de voir, de recevoir mon client, de lui parler, le couteau avait surgi. Un coup ou vingt-sept, peu importe. Mon client, éconduit, avait frappé rageusement, dans une sorte de transe tribale, mais sans véritable intention homicide. On ne tue pas celle qu'on aime si fort et qu'on tient tant à récupérer.

Ce raisonnement, qu'on peut trouver spécieux, mais auquel je croyais dur comme fer (conviction que je fis, en définitive, partager par les jurés) était assorti par moi d'une réflexion empruntée à un très haut magistrat "la vraie justice consiste à juger inégalement les choses et les gens inégaux".

Verdict : ni assassinat, ni meurtre. Simples coups volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner. Maximum possible de la peine: 10 ans.

Me Vergauwen, malgré son immense talent et son expérience plus grande que la mienne des Assises, était stupéfait, ébahi, sidéré, pantois, et, pardon de cette immodestie, admiratif.

Puisqu'il n'avait pas voulu me suivre dans ce qu'il appelait "mon coup de poker" (si j'avais échoué, les jurés m'en auraient voulu ultérieurement d'avoir tenté de les manipuler, ce qui, je le répète, n'avait, en dépit des apparences, jamais été mon intention), nous avons convenu qu'il plaiderait sur la peine.

Il s'y refusa, estimant que cela suffisait comme cela, que le client et moi avions déjà été assez chanceux, qu'il ne fallait pas se ridiculiser, se déconsidérer aux yeux de l'opinion publique

et de la Cour.

Peut-être avait-il raison ? A sa place, toutefois, un Guy François, un Martial Lancaster auraient continué le combat, tenté sans doute vainement de descendre encore en-dessous des dix ans.

Question, et différence, de tempéraments.

Notre Gabonais écopa donc de dix ans.

Vint le Malien. Un paumé. Chauffeur d'ambassade, père d'une nombreuse famille restée là-bas, à qui, de Belgique, il envoyait régulièrement des mandats. Son ambassadeur, sans motif valable, l'avait licencié et demandé son rappel au pays. Autrement dit, condamné à la plus atroce misère, à la plus effroyable pauvreté.

Du coup, ce Malien l'avait abattu, sans sommation.

Me François et moi nous plaidâmes la force irrésistible. La question n'était pas de savoir si notre client avait tué (ce fait était constant), mais s'il était coupable d'avoir tué. Autrement dit, s'il avait, au moment du meurtre, tout son libre arbitre ou si, au contraire, le plus farouche et le plus sincère désespoir avaient obnubilé sa conscience.

La même semaine, devant les Assises de Liège, comparaisait un pauvre diable qui, licencié, je crois même sans préavis et sans C 4, par son patron, sous prétexte de restructuration et d'économie, avait froidement tué ledit patron.

Le spectre du chômage n'est pas un vain mot. Dans les deux cas, à Liège comme à Bruxelles, le verdict fut le même : acquittement.

A l'acquittement bruxellois, avaient puissamment contribué deux éminents, très humains et très indépen-

(1) Qu'on ne s'étonne pas trop de souvenirs si africains (cfr. "La Conférence" n° 3). Certes, j'adorais mes clients noirs. Mais, en plus, évoquer leur souvenir ne me pose pas problème. Tandis que, pour les autres (Ex: le ravisseur de Ioanna Berbers, dont je parlerai une autre fois), il me faut faire attention. Réhabilitation. Secret professionnel. etc.

Suite de la page 17

dants (ce qui n'est hélas ! pas le cas de tous les psychiatres), psychiatres bruxellois : le Docteur Emile Dumont, professeur à l'Ecole de Criminalistique de la P.J., et le Docteur François Legein, diplômé des USA, professeur à l'Université de Louvain, directeur de la Clinique de la Ramée (probablement la meilleure clinique du genre, et que même l'étranger nous envie). (Epoux, par ailleurs, de notre honorée consœur Maître Van Dieren).

Simplement, ces messieurs n'avaient pas estimé, dans leur rapport, devoir mentionner que notre Malien, en prison, donc après les faits, était soigné à l'Aldol, médicament qui avait, effectivement, pour effet de le rendre, à l'audience, doux comme un agneau et fort poli envers le Président Terlingen.

Du coup, l'avocat général Dubois, perdant son contrôle (il sentait poindre l'acquiescement) les traita de "soi-disant psychiatres", dont le "pseudo-rapport" était "bon à jeter" (sic). (C'était cependant ses experts !).

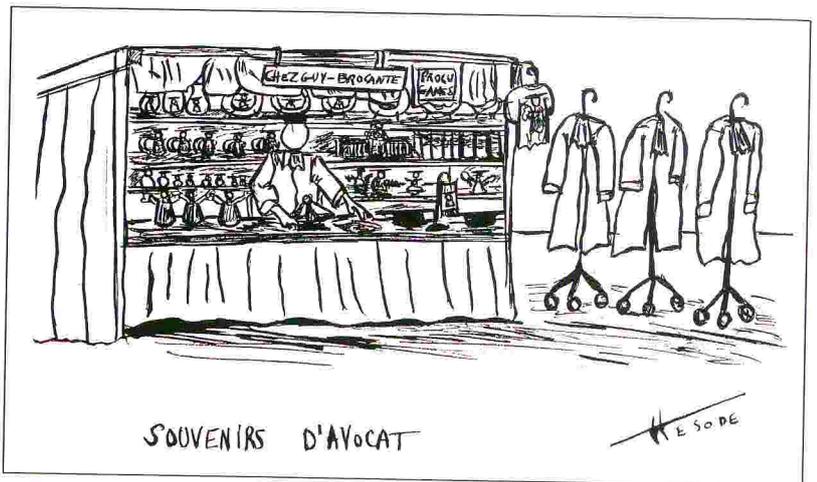
On n'injurie pas impunément des médecins de cette trempe et de cette qualité. Ils déposèrent contre M. Dubois une plainte pénale qui fut classée sans suite (les loups magistrats ne se dévorent pas entre eux), non sans toutefois obliger le bouillant avocat général à des excuses et lui attirer, semble-t-il, un blâme au plan disciplinaire.

Hélas, les Docteurs Legein et Dumont, atteints dans leur honneur, n'acceptèrent plus jamais une mission d'expertise du Parquet, perte, selon moi, irréparable pour la Justice.

Furieux de cet acquiescement, M. Dubois hurla aussi aux défenseurs : "Vous l'avez fait acquitter. Chargez-vous en maintenant".

Me François et moi, nous sortîmes donc du palais, avec notre client libre.

Où le loger ? Chez moi. Dans la chambre voisine de la nôtre. En dépit des ricanements de quelques confrères racistes ("Madame Delfosse n'a-t-elle pas peur d'être violée ?"). Comment le nourrir et le vêtir ? Guy François y pourvut. Tout un lot de



chemises à son monogramme y passèrent. Plus deux vieux costumes d'un grand faiseur.

Jours suivants : le Malien est dans mon living. Il regarde la télé avec mes trois petits garçons (dont deux allaient devenir avocats) commentant pour eux, en connaisseur, plusieurs "Jardin extraordinaire" filmés en Afrique.

Au bout de quinze jours : grâce au Collège St-Michel, dont Guy François et moi-même sommes issus, et grâce au R.P. Roberti S.J., figure charismatique et apôtre des mongoliens, on trouve un emploi à l'ex-accusé dans un home d'enfants handicapés. Comme chauffeur de car et comme éducateur-adjoint.

Jusqu'à ce qu'on lui installe une chambre au home, le Malien fait la navette entre chez moi et La Hulpe. A pied, "à travers brousse", comme il dit à mes enfants, très admiratifs de lui, très épatés de sa présence parmi nous.

Quelques années plus tard, petit incident. Une mongolienne (les handicapés ont aussi leur sexualité) tombe amoureuse de ce bel africain. Le R.P. Roberti lui trouve un autre emploi, toujours comme chauffeur, dans une entreprise de travaux publics.

Notre Malien est non seulement un excellent chauffeur. Il est aussi un mécanicien hors pair. Il rafistole donc de vieilles voitures et les exporte au Mali, où il envoie à sa famille des chèques de plus en plus substantiels. Malheureusement, il arrive que ses vieux tacots n'aient pas passé le contrôle technique.

Aucune importance au Mali. Sur

l'autoroute Bruxelles-Zeebrugge, bien. Contravention. Tribunal de police. Pas ingrat, mais gêné, et n'osant nous déranger pour une si petite affaire, il ne s'adresse plus à nous, mais à Me Blanchoud, toute heureuse de le tirer d'affaire, ce qu'elle fit avec son exemplaire dévouement habituel et son très grand désintéressement.

La fin de l'histoire est moins rose. Le Malien mourut d'une soudaine méningite, maladie rarement mortelle pour un blanc, mais qui ne pardonne pas aux africains (les psychiatres tropicaux vous le diront...).

Dans les deux cas (le Gabonais et le Malien), j'avais fait appel au racisme à rebours, voire au racisme tout court, des jurés en les persuadant de ne pas juger des africains comme des blancs.

Malgré le résultat positif - qui seul comptait à mes yeux - cela fut très mal pris par un célèbre sociologue de l'ULB, M. Claude Javeau.

Il ne m'avait pas entendu plaider, mais il avait lu un compte-rendu de mes plaidoiries dans Le Soir.

En se basant sur ces seuls comptes-rendus, il m'honora d'une longue étude pseudo-scientifique, dans le jargon un peu abscons des sociologues, étude dont il résultait que j'étais une sorte d'afrikander ségrégationniste !

Bah ! Laissons pisser le mérinos ...

BILLET D'HUMEUR D'UN JOURNALISTE

Benôit Grevisse

"L

es trois questions vitales furent ... :

"Premièrement : ce nom est-il celui d'un client que nous connaissons bien et qui mérite à la fois reconnaissance et remerciement ?

"Deuxièmement : serait-il intéressé par la possibilité de gagner 1.000.000F. cash et même d'avantage ?

"Troisièmement : apprécierait-il de recevoir gratuitement un magnifique cadeau d'une valeur de 799 F ?"

Sic, sic, sic et resic ! Les trois questions vitales sont celles que s'est posées pour moi le Reader's Digest qui se dit, fort charitablement, "particulièrement heureux de voir mon nom sélectionné lors de la première étape et de le voir apparaître à nouveau au cours de la deuxième étape sur le document officiel de finaliste". Diable, quelle débauche de sollicitude dans ce "Questo du millionnaire". On n'en fait pas tant pour nos valeureux sélectionnés olympiques qui s'en vont affronter Lillehammer, sa froidure, ses sommets de podiums inaccessibles et enneigés. Ils s'en vont patiner et skier, la tête haute, sans crainte du ridicule, pour la seule beauté du sport : plus vite, plus haut, plus fort. L'olympisme à l'état pur, l'important étant de participer ! On ne vous en demande pas plus : "Participez !" me répétait, inlassable et tentateur, ce pli expédié sous une large enveloppe officielle, estampillée de toutes les marques d'une personnalisation informatisée. "Vous pourriez devenir plus que millionnaire !" ajoutait-il excessif. "En effet, si vous gagnez le million du Questo et avez répondu endéans les 8 jours, nous ajouterons 200.000 francs en plus du million". Non vraiment, c'est trop. J'aurais peur d'abuser de votre bonté, Monsieur Questo. "Vous disposerez alors d'une fabuleuse somme cash de 1.200.000 F" ajoutait-il, imperturbable. J'avais déjà sorti ma calculette,

figurez-vous.

Comment échapper à ce doux scintillement d'un bon million facilement gagné ? Comment ne pas penser à cet autre courrier, marqué toujours de la même origine, qui me fit miroiter la journée d'exception que les organisateurs me feraient vivre au cas où je serais le vainqueur de cette tombola ? Photo à l'appui, on m'y décrivait la luxueuse limousine américaine aux profonds sièges de cuir crème, d'un kitsch sans égal, qui viendrait nous prendre, moi et ma femme sur le pas de notre maison. Nous imaginions déjà le voisinage ébahi, intrigué, puis vert de jalousie, se demandant si Liz Taylor venait d'élire domicile dans notre quartier, avant de constater que c'était à nous qu'étaient rendus ces hommages hollywoodiens ... Quoique, tout compte fait ... Le chauffeur, la limousine avec bar ... cela fait peut-être un peu nouveau riche ... Et puis cela excite tous les tapseurs. Vous savez ce que c'est. Mieux vaut rester sobres et discrets. Nous nous contenterons du dîner, toujours offert par ce bienfaiteur du potentiel lecteur de littérature condensée, en un restaurant haut de gamme ! ... Quoique, tout compte fait ... Faire des ronds de jambes avec de courtois représentants de ce type d'édition ... Qu'allons-nous pouvoir nous dire ? Je ne supporte pas cinq minutes de lecture de ce genre de revue. En prime, je risque de voir ma tronche étalée sur les prospectus publicitaires pendant toute l'année à venir. Que diraient les copains ? Et les tapseurs ? ... Evidemment 1.200.000 francs, ce n'est pas mal pour une photo. Qui eut cru que j'aurais un avenir de mannequin ?

Ah mais non, me dis-je ! C'est trop bête de se laisser ainsi emporter par des rêves à cinq sous (Pardon Monsieur Questo. Il est vrai que si vous y allez de votre poche pour 1.200.000 francs, les "cinq sous" cela doit faire

mal. Je les retire donc). Bon c'est vrai, avec 1.200.000 francs je pourrais terminer l'aménagement de la maison, changer le salon, partir en vacances dans un pays lointain ...

"Non, mais ça ne va pas ? Qu'est-ce que tu vas imaginer ?" me lançai-je inflexible. "Comment peux-tu te laisser embobiner par de tels trucs commerciaux aussi vieux que le monde. Le coup de la limousine, c'est la pomme au serpent en à peine plus évolué". N'écoutez que la voix de ma raison, je me suis donc juré de ne plus faire de tels rêves idiots. Terminé. Plus de chimères bassement matérialistes si vite émoustillées par la moindre tentation. Tiens, d'ailleurs si je gagne (Bon, c'est vrai, j'ai renvoyé l'enveloppe. Mais le port était payé par le destinataire. Et puis, je ne me suis pas fait avoir. Je n'ai pas accepté le livre gratuit de 500 pages de "succès condensés" - Mais qu'est-ce qu'un "succès condensé", me dis-je au passage ? - Pas si fou. J'aurais certainement oublié de signaler que je ne tenais pas à recevoir tous les deux mois le même type de livraison pour le prix, moins condensé, de 848 francs), oui, si je gagne, c'est dit, j'offre le million à l'abbé Pierre. Et s'il le veut, je lui envoie la limousine avec chauffeur. Il n'y a pas de raison de se laisser émouvoir et convaincre par ce vieil homme exceptionnel et de ne pas aller au bout de ses idées.

Maintenant que ma décision est prise, je me sens mieux. Il faudra tout de même que je demande à cet avocat ami pour lequel j'écris aux petites heures - qu'il le sache - ce billet d'humeur, si ce genre de tombolas perturbatrices sont encore légales. Bon, et maintenant, si je gagne, j'aurai l'air malin. Tout compte fait, j'accepterai peut-être la limousine. Cela fera taire les voisins. La générosité n'est vraiment belle que lorsqu'elle se fait discrète. ■

Me Christophe Steyaert au Cercle Marin

A L'HEURE DE L'ART ABSTRAIT



Du rouge pompéien. En strates. superposées. Sans forme arrêtée, car il coule encore, comme le sang ... chaud. Le brasier est signé Rothko.

Il est fascinant. On s'y enfonce et on s'y noie. J'en serai historiquement et donc indélébilement redevable à Christophe Steyaert. L'homme nous aura donc plongés avec

une douce et lente obstination dans les profondeurs de l'art abstrait : là où nous ne tardons pas à perdre pied et où rien ne nous est plus familier.

C'est le domaine privé de la peinture. Opaque. Dense. Inutile de la décrypter. Elle n'est pas là pour ça. Elle est. Elle est par elle-même. Sans rien devoir à personne. Du moins le croit-on. Parler de "l'invisible indicible" porté

sur une toile tient de la gageure.

Sauf à laisser parler avec intelligence ceux-là mêmes qui ont "visibilisé" l'invisible : les artistes. C. Steyaert s'en est fait l'interprète subtil et déroutant.

Le médiateur entre le monde des fourbus du palais et celui des aventuriers de l'âme aura réussi à entraîner les premiers à rejoindre les seconds dans la confiance.

Dans la pénombre des combles de la Ferme Rose, des diapositives de l'au-delà nous étaient révélées par un Maître Steyaert manifestement amoureux de son sujet.

Avec lui, le carré noir de Malévitch acquérait un joli poids. Les Rouges (encore) de Barnett Newman, étalés en trois volets, se répondaient à eux-mêmes, parlaient entre eux et finissaient par remuer.

Toutes ces choses devraient se montrer (ce qui fut fait), mais ne pourraient, en principe, se dire. Sauf que, si tous ceux qui les ont vues les taisaient, beaucoup ne les verraient comme ils le doivent.

L'idée était fine de nous en parler.

Avec douceur et obstination.

Nous y aurons perdu pied avec plaisir; avec Christophe Steyaert.

Benoît Michaux

*A l'heure
du prestige.*

- PATEK PHILIPPE • AUDEMARS-PIGUET
- BAUME & MERCIER • BREITLING
- BUCHERER • CARTIER • CHOPARD
- CORUM • EBEL • IWC
- JAEGER LE COULTRE • LONGINES
- MOVADO • OMEGA • PIAGET • ULYSSE NARDIN

DG
1 8 4 8

DE GREEF
JOAILLIER HORLOGER
24-26 rue au Beurre, 1000 Bruxelles. Tél. 02/511.95.98

Grande conférence de Hubert Reeves

HISTOIRE DE L'UNIVERS

"There are more things in heaven and hearth, Horatio, than are dreamt of in our philosophy" (Hamlet, act. 2, scène 1, 166).



Ce soir-là, la Cour de Cassation brillait d'un rayonnement fossile, et nous nous révélions poussières d'étoiles, sous la baguette des mots et des diapositives d'un des plus grands astrophysiciens, poètes et philosophes de notre siècle, Hubert Reeves.

Baguette magique ? Non, réelle. Observer le regard d'un gamin et la jambe repliée d'une fillette qui, dans un bidonville, se plaisent et s'ouvrent vers demain. Comparer l'attirance entre ces deux êtres à la rencontre créatrice des atomes, des molécules et des planètes, voilà la magie d'Hubert Reeves !

L'oeil clair et vif, la barbe savante, le pantalon à carreaux, le pull cheminée vert-tilleul, la veste d'aviateur en cuir, quelques diapositives sorties d'un vieux sac rouge et bleu en acrylique ... et nous avons oublié le décor cossu de la Cour de Cassation.

Le "Big Bang" vient d'avoir lieu, et nous voilà projetés dans l'Histoire de l'Univers, quinze milliards d'années en arrière, dans une purée indifférenciée de particules élémentaires chaudes, denses et cahotiques.

Mais comme l'oeil de l'enfant brille et sa jambe se replie, ces particules s'attirent et se relient.

La matière crée les étoiles, dont les noyaux génèrent les atomes, qui par leur force électro-magnétique s'unissent en molécules. La matière se refroidit et s'organise, l'univers s'étend et se structure, les planètes naissent, et parmi ces planètes, dans une "frange fertile", une avalanche de collisions crée la "terre". Les comètes nous envoient les océans, lieu de rencontres privilégié, où surgira un ensemble de molécules génial, l'"ADN", la Vie.

Surgit alors la question cruciale : le ferment de cette métamorphose procède-t-il du hasard ou de la nécessité ?

Si la question relève de la philosophie, la réponse d'Hubert Reeves réside, elle, dans le ciel et sur la terre :

L'Univers est un dosage subtil aux variations multiples.

Il est donné, mais riche.

Ses lois sont illimitées, il n'est ni monotone, ni déterminé, si ce n'est par le hasard ...

Il n'est pas comme des cristaux de neige, dont la seule contrainte est d'être composés d'hexagones, mais dont le dessin est infiniment varié.

Il est hasard et nécessité.

Un Univers infiniment varié, mais toujours plus complexe, plus performant, mieux organisé ... et nous voici enlisés dans la trame d'une toile d'araignée. Une Nature indifférente au sort de ses créatures.

Une Vie qui tue pour régénérer.

Et l'Homme, chef-d'oeuvre de la complexité, devient l'acteur principal d'une farce cynique de l'auto-

Suite de la page 21

destruction, celle dans laquelle il détient le pouvoir de tout tuer, même la complexité ...

L'Univers, la Nature, la Réalité, ne péchez-vous pas par anthropomorphisme, Monsieur Reeves ? N'aviez-vous pas vous-même souhaité que les organisateurs de votre conférence joignent aux tickets d'entrée un sac de guillemets, comme les gadgets de "Pif" ?

Cette double présentation de la Nature, créatrice et destructrice, devait inévitablement déboucher sur

l'au-delà de la Nature, et dans un jeu de questions et réponses sur la fonction scientifique et religieuse, les uns ne purent résister à envahir de leur religion le domaine de la science, les autres, à envahir de leur science celui de la religion, et Hubert Reeves, de merveilleusement conclure : l'au-delà de la Nature est la question essentielle, le subjectif est la plus belle question que nous puissions poser, mais avant toute réponse, cette opinion est déjà subjective ...

La foulée d'applaudissements passée, les couloirs menant à la cour de

Cassation retrouvèrent, l'espace d'un instant et le temps d'un Univers, l'ambiance de nos rhétoriques.

Magistrats et avocats refaisaient le monde et le cosmos, en se lançant dans des discussions enflammées, denses, et oserais-je dire, cahotiques. Le parierions-nous, cette ambiance annonçait-elle peut-être déjà le retour en flèche de l'Univers, le "Big Crunch"...

Merci, Monsieur Reeves !

Catherine Barnich

M.S.W. et C.A.S. associés LES LOGICIELS DE COMPTABILITE POUR LES PROFESSIONS LIBERALES ET LES ENTREPRISES

Pour l'avocat
MEDIA-AVOCAT

Livre journal
Amortissements
Frais, ventilation, frais mixtes
Déclaration annuelle d'impôts
Documents légaux y compris annexes à la déclaration
Suivi des comptes clients dossier par dossier

Pour les cabinets d'avocats
C.A.S. - COMPTA

Suivi des comptes clients
Multipériodes
Multidevises
Suivi des prestations fournies
Développements personnalisés

SERVICE D'ASSISTANCE

Rue de Neerpède 218 et av. H. Limbourg 52 • 1070 Bruxelles

Tél. : 02/521.23.46 • Fax : 02/520.04.14

R.C.B. 524.708 et 477.355

CONFÉRENCE-DÉBAT:

Questions d'actualité en matière de droit d'auteur et d'audiovisuel

Le 13 janvier 1994



TABLEAU DE MAÎTRE

Pour cette première "co-production" entre le Jeune Barreau et le Festival du Film, Me Jean-Marc Gollier a présenté l'animateur du jour, Me Berenboom, ou Alain Berenboom, selon le contexte. Celui-ci était accompagné d'une brochette de stars : Marion Hänsel, producteur et réalisatrice des fameuses "Noces Barbares", Jaco Van

Dormael, réalisateur de "Toto Le Héros", Frédéric Young, délégué-général de la section belge de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (la SACD pour les intimes), et Proos Verbruggen, ancien directeur du Service des Films à la BRTN.

Le scénario fut rapidement esquissé : quel est le rôle du droit moral dans l'audiovisuel ? En d'autres mots, le droit moral de l'auteur, qui lui permet de revendiquer la paternité et le respect de son oeuvre indépendamment du fait qu'il autorise l'exploitation de celle-ci, est-il le garde-fou des auteurs ou ... le trouble-film des producteurs ?

Au générique de cette grande problématique, les situations classiques de conflits entre un auteur et un producteur de films : le droit de décider quelle est la version finale du film (appelé "final cut" aux Etats-Unis), les coupures dans les films à la télévision, qu'elles soient effectuées pour satisfaire les grilles horaires ou à des fins de publicité, la colorisation des films en noir et blanc ... Nombre de ces situations sont liées à des impératifs financiers et à l'exploitation des films à la télévision. Faut-il pour cela jeter son

téléviseur par la fenêtre ? On passa la parole aux invités.

Se référant au droit de "final cut", Jaco Van Dormael expliqua que ce droit est, en pratique, exercé par le producteur. A un stade avancé de la production, celui-ci aurait beaucoup à perdre si cette question devait générer des conflits. D'où l'inquiétude exprimée par Marion Hänsel face au nouveau projet de loi belge sur le droit d'auteur qui donne au réalisateur un droit de regard sur le "final cut".

Marion Hänsel et Jaco Van Dormael poursuivirent en ajoutant qu'ils s'opposeraient à des coupures dans leurs films si on leur demandait d'en effectuer car elles dénatureraient ces derniers. Notons que Marion Hänsel avait, elle, en tant que producteur du film, acquis le droit d'adaptation total sur le roman de Yan Keffelec !

Les coupures publicitaires, par contre, semblent avoir fait leur chemin, notamment en France où après une longue résistance de la SACD, les producteurs ont réussi à faire passer le principe. (On parle d'ailleurs maintenant de la possibilité d'une deuxième coupure par film - va-t-on vers les chaînes américaines publivoires ? Certains assurent, dit-on, que cela

**MAISON
A LOUER** LOIRE

Séjour enchanteur, à 10 km de Saumur, à Fontevraud l'Abbaye.

Au cœur de la région des châteaux, à deux pas de la prestigieuse abbaye de Fontevraud, sépulture royale des Plantagenets : superbe et authentique maison de caractère en pierre de tuffeau entièrement restaurée, sur trois niveaux, comprenant : un immense séjour (salon, salle à manger, cheminée, 2 chambres superbes, w.c., salle de bains, cuisine moderne entièrement équipée), 1er étage (chambre pour deux avec sanitaires), jardin romantique ombragé avec mobilier neuf et barbecue, grand garage fermé pour 2 voitures.

Cadre raffiné, mobilier ancien, restauration et décoration soignées, linge, literie, vaisselle fournis.

Pour 6 personnes - location à la semaine.

Renseignements : T. 02/734.63.75

"ajoute quelque chose aux films").

Actuellement, a fait remarquer Frédéric Young, les producteurs de films ne peuvent plus se passer du soutien de la télévision. Par ailleurs, les nouvelles techniques (numérisation, CD-interactif, ...) viennent renouveler le débat entre l'auteur et ceux qui exploitent son oeuvre. Dans ces circonstances, le droit moral devient une sorte d'"éthique du pauvre", le dernier garde-fou à respecter au profit de l'auteur, mais également du spectateur pour la manière dont on lui montre les oeuvres.

La pratique du coloriage des films en noir et blanc, quant à elle, a suscité de nombreuses controverses jusqu'ici. Regain d'intérêt pour certains films ou dénaturations de la valeur esthétique de ceux-ci ? Depuis deux-trois ans, la

BRTN a, pour sa part, décidé de diffuser des films colorisés car, comme l'expliqua Proos Verbruggen, "les gens ne regardaient plus les films en noir et blanc l'après-midi". Proos Verbruggen a estimé passablement exagérées les critiques adressées à ce procédé car la plupart des films concernés n'avaient pas à l'époque été réalisés intentionnellement en noir et blanc.

Invités par Alain Berenboom à réaliser "des coupures publicitaires", des membres du public intervinrent. L'un de faire remarquer que le doublage des films, lui aussi, peut constituer une atteinte au droit moral des artistes-interprètes (qui n'a pas déjà eu l'impression d'entendre les mêmes voix tous les soirs en regardant RTL?). Frédéric Young en profita pour expliquer la technique du "Lexicon", qui permet d'accélérer la bande d'un

film pour le faire tenir dans les grilles horaires tout en gardant les voix sur le même ton.

C'est finalement Marion Hänsel qui, en reprenant les mots d'un intervenant, nous a livré la "morale" de l'histoire : l'oeuvre, une fois créée, a sa vie propre et se développe indépendamment de son créateur. Celui-ci devrait peu à peu s'en détacher car, en somme, les modifications qui sont apportées à l'oeuvre n'appartiennent pas, elles aussi, à l'Histoire du Cinéma ?

Nous avons eu toute la durée du film d'Andrew Birkin, "The Cement Garden", pour méditer sur ces beaux principes ...

Olivia Regnier

SOCIÉTÉS - DIRECTION & GESTION

Née de la fusion des lettres d'information S.A., S.P.R.L. et S.C., la lettre d'information "Sociétés - direction et gestion" est destinée en premier lieu aux administrateurs et gérants de sociétés commerciales et plus particulièrement, aux gérants et administrateurs de S.A., de S.P.R.L. et de S.C.

La lettre "Sociétés" est avant tout centrée sur le droit des sociétés, le droit commercial et le droit des contrats en rapport direct avec la vie et les activités des sociétés commerciales.

Elle vous informera également sur toutes les matières du droit connexes au droit des sociétés et au droit commercial tel les que les aides publiques, le droit administratif, le droit fiscal et le droit social.

Enfin, au travers d'articles de droit immobilier ou de droit patrimonial, elle éclairera les administrateurs et les gérants sur les implications que peut avoir la vie d'une société sur la gestion de leur patrimoine privé.

Une équipe de spécialistes et de praticiens (avocats, réviseurs d'entreprises, économistes ou juristes d'entreprises) assure la rédaction et sont les garants du contenu de la lettre d'information "Sociétés".

Pour vous, ils suivent les mutations du droit, commentent les grandes modifications légales, expliquent et illustrent les circulaires administratives et analysent les évolutions de la jurisprudence comme de la doctrine.

Vous sentez-vous concerné par ces thèmes ? Souhaitez-vous mieux connaître la lettre d'info Sociétés ? Nous vous proposons un abonnement d'essai gratuit durant 3 mois !

Avez-vous encore d'autres questions ?

N'hésitez pas à prendre contact avec Denis Mathen, responsable de la lettre d'info Sociétés. Tél. 02/723 10 67.

La lettre d'info Sociétés - direction & gestion

Oui, je souhaite profiter de cette offre d'abonnement gratuit durant 3 mois à la lettre d'info "Sociétés".

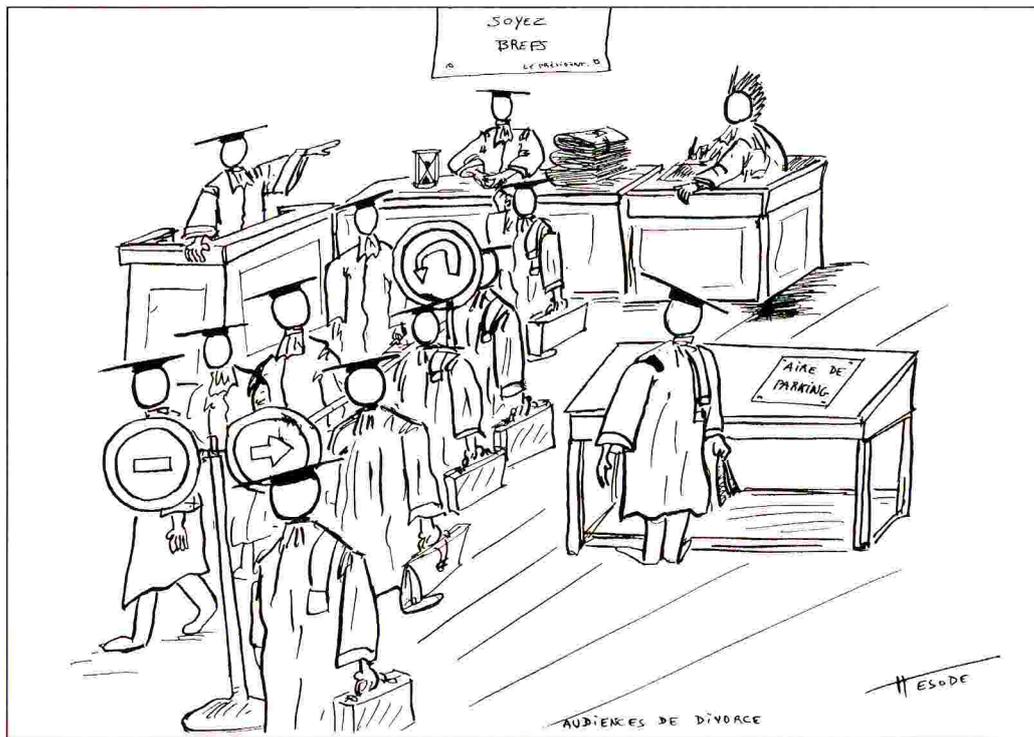
Entreprise _____
 Nom _____
 Rue _____ N° _____
 Code postal _____ Localité _____
 Date _____ Signature _____

94.2026 (04F)

A renvoyer à Ced-Samsom, à l'attention de M^{me} Corry Govaerts - Kouterveld 14 - 1831 Diegem - Fax : 02/723 12 61

La lettre d'information "Sociétés - direction et gestion" - est une lettre - bimensuelle de 8 pages. Un abonnement comprend aussi deux numéros spéciaux ainsi qu'un index annuel.

COLLOQUE SUR LA MÉDIATION FAMILIALE



A l'occasion du jumelage entre les Barreaux de Bruxelles et de Montréal, Guy HIERNAUX, dont l'intérêt et la compétence pour tout ce qui touche au droit familial sont bien connus, a eu la judicieuse idée d'organiser les 13 et 14 janvier un colloque sur la médiation familiale.

Les deux journées devaient nous permettre, au-delà des expériences québécoise, française et belge, de faire le point sur ce qui apparaît dès à présent comme une alternative possible au règlement judiciaire traditionnel des conflits familiaux.

La médiation familiale peut en effet se définir comme une méthode de règlement des conflits familiaux, par laquelle un tiers impartial et sans pouvoir décisionnel, aide les parties à négocier, comprendre et accepter un règlement partiel ou complet des problèmes liés à leur séparation.

C'est l'application québécoise de cette méthode qui a retenu l'attention, parce que la plus ancienne et sans

doute la mieux maîtrisée par les Barreaux concernés, qui ont donné l'exemple d'un travail en parfaite concertation avec les travailleurs sociaux.

Avec une conviction et un enthousiasme pour le moins communicatifs, nos confrères de la Belle Province nous ont fait part d'une expérience de plus de dix ans qui a conduit le législateur québécois à réformer les procédures en matière familiale en y introduisant le recours, selon certaines modalités, à la médiation volontaire ou mandatoire, c-à-d préconisée par le Juge.

Outre son rôle traditionnel de conseiller et de plaideur qu'il doit bien évidemment préserver, l'Avocat trouve ici l'opportunité d'une action différente, certainement enrichissante par les contacts humains qu'elle suppose.

En effet, dans la procédure de médiation, l'Avocat peut intervenir à trois niveaux différents, faut-il le préciser, parfaitement inconciliables dans le

cadre d'un même dossier :

- comme médiateur, auquel cas son rôle doit être précisé sans équivoque avant qu'il n'entame sa mission;

Software Training Center

PHM
COMPUTING

DOS - OS2
MACINTOSH - MS WINDOWS
UNIX - AS 400

Français, Néerlandais et Anglais
A Anvers, Bruxelles, Gand,
Liège, Lille, Mouscron

Renseignements et Inscriptions
02/374.12.29

Suite de la page 25

- comme conseil de l'une des parties qui réfère à la médiation, retrouvant ici un rôle traditionnel que l'avocat-médiateur doit, par définition, abandonner;

- comme technicien et praticien du droit, lorsque les parties ayant abouti à une médiation, le chargent de rédiger dans les formes requises, mais dans l'esprit du règlement librement consenti, le texte définitif qui le cas échéant sera présenté au Juge.

La médiation familiale a certainement ses limites même si nos confrères canadiens déclarent, statistiques informelles, connaître actuellement une proportion de huit divorces par consentement mutuel sur dix.

Jean-Louis RENCHON, avec la lucidité qu'on lui connaît a ainsi souligné que la médiation n'est envisageable qu'entre

personnes suffisamment structurées et autonomes, capables, en restaurant le dialogue, d'autres solutions que celles imposées par le Juge dans un cadre traditionnel qui "rassure".

On le pressent, les obstacles sont multiples et les difficultés foisonnent, liées essentiellement au manque d'information.

Les intervenants français nous ont dit rencontrer encore beaucoup de réticence de la part des justiciables non suffisamment informés de l'existence de cette nouvelle voie.

Il est apparu très clairement lors des premières séances de questions que la notion de médiation est souvent confondue avec celle de conciliation.

Les magistrats belges présents au colloque, Juges de Paix ou de la Jeunesse, généralement les premiers à

connaître des conflits familiaux, se sont déclarés très intéressés par cette nouvelle approche, mais ont déploré leur manque d'information quant aux services de médiation existants.

Cette nouvelle approche des conflits familiaux n'en demeure pas moins un véritable challenge que les Avocats se doivent de relever.

Notre formation à ces nouvelles techniques doit dès lors être envisagée sans retard, soit dans le cadre des cours CAPA, soit à l'occasion de recyclages ouverts à tous.

Puisse donc ce colloque être le moteur d'un élan nouveau au sein de notre Barreau.

Carine Vander Stock



CAISSE PRIVEE BANQUE

L'ART D'ÊTRE VOTRE BANQUIER

Notre vocation se définit sous le signe de l'artisanat le plus noble: vous faire bénéficier d'une tradition bancaire fondée sur l'excellence, le conseil personnel, la défense éclairée de vos intérêts. Oeuvrer pour vous avec compétence et fierté.

A une époque où l'informatique est parfois sacralisée au détriment du service, la Caisse Privée Banque concilie deux atouts: la tradition artisanale et les apports technologiques les plus évolués.

C'est tout un art.

L'art d'être votre banquier.

L'art d'être votre banquier.



Caisse Privée Banque S.A.
Place du Champ de Mars 2 - 1050 Bruxelles
Tél. 02/518 92 11 - Fax 02/513 58 94

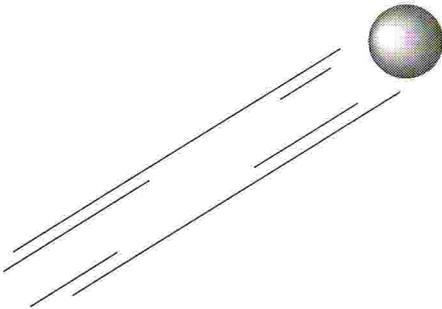
TOURNOI DE SQUASH

du 5 février 1994

Ce n'était pas la grande foule qui se pressait aux portes du Brussels Squash Club du Leo le samedi 5 février dernier vers 14 heures.

Néanmoins, grâce aux inlassables efforts d'une toujours dynamique Danielle Byl, un tableau complet de 16 joueurs (et non des moindres) put être composé.

Ce petit nombre de valeureux sportifs anima cependant les trois épreuves traditionnelles qui se terminèrent chacune par une finale chaudement disputée sous les applaudissements



nourris des nombreux spectateurs de fin de journée.

Bernard Vandekerckhove signait sa cinquième victoire, soit la seconde consécutive, en prenant le meilleur sur Bernard Washolder dans le tournoi proprement dit.

L'excellent Marc Libert, quant à lui, devait s'incliner dans la finale du tournoi-surprise face à Bernard Cabay, digne fils de la Danielle précitée.

Enfin, last but not least, Brigitte Schwers s'imposait dans le "plate"

grâce à un coaching particulièrement efficace et perturbateur de Fabienne Collon, face à Thierry Hollebeck, sponsor remarqué de l'activité.

Rompant avec la tradition de la fondue bourguignonne, la raclette savoyarde concoctée par le maître des lieux restaura une bonne cinquantaine de convives, noyés sous les prix et cadeaux en surnombre.

Tout ce petit monde ne se quitta, après s'être longuement déhanché, qu'à la fine pointe de l'aube.

Alain Bouton

POUR VOS CLIENTS BUSINESSMEN:



"La Tour Louise" Avenue Louise 149 - 1050 Bruxelles

Un bureau à Bruxelles. Immédiatement opérationnel, idéalement situé.

Vos clients veulent une tête de pont à Bruxelles. Un lieu où accueillir leurs clients et leurs contacts. Un bureau provisoire ou permanent d'où traiter leurs affaires.

Efficacement. Rapidement. Aidés d'un secrétariat hyper-performant et d'un matériel de bureau sophistiqué. Dans un environnement prestigieux et d'accès facile.

Parce que leurs affaires exigent le meilleur traitement.

- Location de bureaux et salle de réunion
- Domiciliation de siège social et courrier
- Permanence téléphonique, téléfax et telex
- Secrétariat multilingue • Agenda • Accueil des visiteurs
- Service "Entertainment"
(Hôtels, restaurants, spectacles, etc.)
- Parking 24h sur 24
- Proximité magasins de luxe, grands hôtels et voie d'accès rapide à l'aéroport



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS : TÉL. 02 / 535 75 11 - FAX 02 / 535 75 75

ACTIVITÉS

Karaoke avec le Vlaams Pleitgenootschap

Jeudi 10 mars 1994 à 20h

Restaurant "Nerga", rue Haute, 342 à 1000 Bruxelles

Le Vlaams Pleitgenootschap et la Conférence du Jeune Barreau organisent un dîner et une soirée "karaoke" dans un restaurant espagnol.

Participation aux frais : stagiaires : 750 francs - membres : 850 francs - non-membres : 1.000 francs.

Inscriptions et renseignements : Me Joris SZABO, avenue Louise, 128, 1050 Bruxelles - tél. : 640.16.95.

Procès fictif



La Conférence du Jeune Barreau

présente

L'affaire Hughes Viane

Procès fictif

d'après l'œuvre de Georges Rodenbach

"Bruges-la-Morte"

en la salle des Audiences Solennelles

de la Cour d'Appel

Palais de Justice

à Bruxelles

Le Vendredi 25 mars 1994 à 19h30



Nuit des anciens commissaires et revuistes

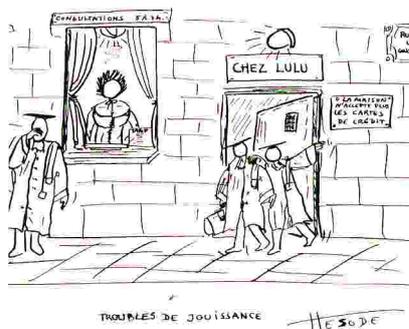
Jeudi 7 avril 1994 à 20h

Tour I.T.T. - Skyroom (Av. Louise)

Dîner et revue des revues.

Participation aux frais : 2.000 F

Réservation au secrétariat de la Conférence (Tél.: 508.66.43 de 9h à 12h).



Tournoi de tennis avocats - magistrats

Samedi 16 avril 1994 à 16h

Club de la Forêt de Soignes, av. de l'Épervier, 16
à 1640 Rhode-Saint-Genèse

Toutes catégories.

Le tournoi sera suivi d'un dîner à 20 h 30.

Participation aux frais : à déterminer ultérieurement.

Inscriptions, avant le 9 avril 1994 auprès de Me Alain Bouton (tél. : 640.77.30; fax : 640.80.79) ou auprès de Madame le Substitut Jockmans.

Soirée rencontre avec Robert Boyer, avocat au barreau de Lyon, jésuite

Jeudi 21 avril 1994 à 20h30

Palais de Justice, 1ère Chambre de la Cour d'Appel

Participation aux frais : stagiaires de 1ère année : gratuit -autres : 100 francs.

Inscription au Secrétariat de la Conférence (tél. : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures).

Recyclage en droit du sport

Vendredi 29 avril 1994

Lieu à déterminer ultérieurement.

Orateurs : R. Blampain (droit des contrats), J.P. Lacombe (droit social), M. Coomans (droit disciplinaire), J. Linsmeau (problèmes de procédure), M. Boes (aspects du droit administratif), L. Misson (responsabilité civile), F. Hutsebant (doping), P. Martens (synthèse).

Participation aux frais : à déterminer ultérieurement.

Inscription au Secrétariat de la Conférence (tél. : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures).

La responsabilité de l'avocat

Dix ans de jurisprudence (1983-1992)

Paul Depuydt

Les publications de jugements ou d'arrêts en matière de responsabilité civile de l'avocat sont relativement rares.

Cependant il existe depuis quelques années un besoin croissant de "directives" et d'avis au sein du Barreau. En effet, le citoyen a manifestement trouvé ces dix dernières années la voie de l'action en responsabilité.

Comment l'avocat peut-il se munir contre ce phénomène ? Où peut-il s'adresser pour préobtenir une information relative à ce thème peu discuté ?

"La responsabilité de l'avocat" est une édition unique se référant à plus de 100 décisions jamais publiées. L'information se lit aisément et est d'une utilisation remarquablement facile.

L'auteur de l'ouvrage est Maître Paul Depuydt : un praticien qui s'est spécialisé au fil des ans dans cette matière.

Contenu: 125 pages

Prix: 1.350 FB

Code de commande: R 622

KLUWER
ÉDITIONS JURIDIQUES
BELGIQUE

Kouterveld 2
B - 1831 Diegem

COMMENT COMMANDER

Téléfax: 02/723 21 21

Téléphone: 078 11 68 68

(appel gratuit)

Prix Lejeune et Janson

Mardi 3 et mercredi 4 mai 1994 à 14h30

Palais de Justice

Concours de plaidoirie réservé aux stagiaires de 2ème et de 3ème années.

Renseignements et inscriptions au Secrétariat de la Conférence (tél. : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures).

Palais littéraire de Monsieur Paul Martens

Mardi 10 mai 1994 à 20h30

Palais de Justice, 1ère Chambre de la Cour d'Appel

"L'écriture juridique".

Participation aux frais : - stagiaires de première année : gratuit - autres : 100 francs.

Inscription au Secrétariat de la Conférence (tél. : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures).

Journée d'étude consacrée aux contrats d'activité

Vendredi 20 mai 1994

Grand auditorium de la Générale de Banque,
rue de la Chancellerie, 1, à 1000 Bruxelles.

Orateurs : Monsieur Pierre Van Ommeslaghe, Monsieur François Glansdorff, Monsieur Paul-Alain Foriers, Monsieur Xavier Dieux, Madame Nicole Verheyden-Jeanmart, Madame Yvette Merchiers.

Droit d'inscription :

Comprenant la participation à la journée d'étude, les pauses-café, le déjeuner et l'ouvrage :

- Avocats :
- membres (CJB) : 6.500 FB
 - non-membres : 8.500 francs
 - Etudiants : 5.000 FB
 - Non-avocats : 10.000 FB

A verser au compte de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles n° 630-0215121-34.

Inscription au Secrétariat de la Conférence (tél. : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures).

Déjeuner des notaires

Mardi 24 mai 1994

Lieu à déterminer ultérieurement.

Participation aux frais : à déterminer ultérieurement.

Inscription au Secrétariat de la Conférence (tél. : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures).

BRUYLANT

RUE DE LA RÉGENCE, 67 - 1000 BRUXELLES - TÉL. (02) 512 98 45 - FAX (02) 511 72 02

L'ÉDITEUR DU LIVRE ET DE LA REVUE JURIDIQUES EN BELGIQUE

DIFFUSEUR POUR L'EUROPE DE NOMBREUX OUVRAGES ÉTRANGERS, NOUS POUVONS EN OUTRE
COMMANDER PARTOUT DANS LE MONDE TOUS LES OUVRAGES JURIDIQUES.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

Annuaire administratif et judiciaire de Belgique 1993 - Administratief en gerechtelijk jaarboek voor België 1993.

ISSN 0066-2461. - 1994, 1.350 p., **5.950 F.**

Les assurances de l'entreprise. - Volume 2. Actes du colloque tenu à l'Université libre de Bruxelles les 2 et 3 décembre 1993.

ISBN 2-8027-0878-3. - 1993, 732 p., **4.200 F.**

L'institution de la conciliation dans le cadre du GATT. Contribution à l'étude de la structuration d'un mécanisme de règlement des différends, par Éric CANAL-FORGUES.

ISBN 2-8027-0824-4. - 1993, 687 p., **4.900 F.**

La Constitution fédérale du 5 mai 1993. - ISBN 2-8027-0851-1. - 1993, 292 p., **1.900 F.**

Compétences culturelles en Europe et principe de subsidiarité, par Marie CORNU. ISBN 2-8027-0835-X. - 1993, 231 p., **1.920 F.**

De la Nation à l'Europe. Paradoxes et dilemmes de la social-démocratie.

ISBN 2-8027-0854-6. - 1993, 422 p., **2.200 F.**

Essai sur la définition des traités entre États. La pratique de la Belgique aux confins du droit des traités, par Philippe GAUTIER.

ISBN 2-8027-0829-8. - 1993, 619 p., **4.400 F.**

Le Pacifisme européen 1889-1914, par Verdiana Grossi.

ISBN 2-8027-0870-8. - 1994, 512 p. (sous-presse)

Lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Coordination officielle septembre 1993.

ISBN 2-8027-0865-1. - 1993, 232 p., **580 F.**

Le pacifisme en Europe. Des années 1920 à 1950.

ISBN 2-8027-0849-X. - 1993, 455 p., **2.400 F.**

Relations familiales internationales.

ISBN 2-8027-0875-9. - 1993, 483 p., **3.500 F.**

Droit d'auteur et copyright, par Alain STROWEL.

ISBN 2-8027-0853-8. - 1993, 724 p., **3.600 F.**

Le traité de Maastricht. Genèse, analyse, commentaires.

ISBN 2-8027-0852-X. - 1993, 804 p., **4.850 F.**

Contrôle externe des finances publiques type latin. Étude comparative de l'importance des cours des comptes de Belgique, de France et du Zaïre, ainsi que de l'impact de leur contrôle sur l'exécution du budget de l'État et sur les interventions du trésor au profit des organismes d'intérêt public, par WEMO DJUNGA.

ISBN 2-8027-0871-6. - 1993, 405 p., **3.250 F.**

LES CODES BELGES

de Servais et Mechelynck

Entièrement sur feuillets mobiles

Cinq tomes (en huit classeurs cartonnés plein simili-cuir)

Trois mises à jour par an

Collection complète : **19.500 F.**

À jour au 1er mai 1993

Pour les étudiants, prix spécial plus 4 mises à jour gratuites et par la suite 50 % sur celles-ci durant toutes leurs études.

Pour les avocats stagiaires, prix spécial de 15.500 F., 3 mises à jour avec 50 % plus un abonnement d'un an à la "Pasicrisie belge".

ACTIVITÉS

Week-end équestre

Du vendredi 27 mai (soir) au dimanche 29 mai 1994

A la Ferme Henriët, à 5660 Dailly (Couvain)

Le week-end est également ouvert aux accompagnants des cavaliers qui ne pratiquent pas l'équitation.

Renseignements : Me Alain Bouton (tél. : 640.77.30) et Me Emmanuel Cornu (tél. : 778.22.11).

Inscription au secrétariat de la Conférence (tél. : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures), avant le 20 mai 1994.

Déjeuner-causerie des juristes d'entreprise

Mardi 7 juin 1994

Lieu à déterminer

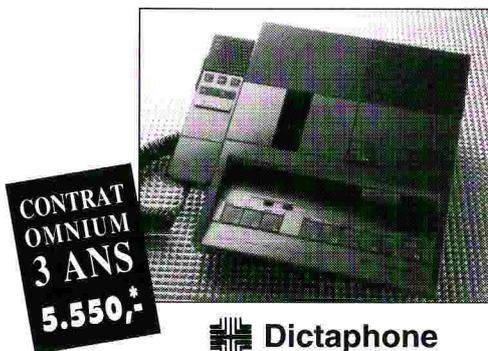
Intervenant et participation aux frais : à déterminer ultérieurement.

Inscription au secrétariat de la Conférence (tél. : 508.66.43 de 9 heures à 12 heures).

LE BON REFLEX, LE VRAI

A l'achat d'appareil à dicter de table, nous vous offrons un appareil à dicter de poche (modèle 3230) ou nous reprenons votre ancien appareil pour

5.000 FB



 Dictaphone

burak S.A.

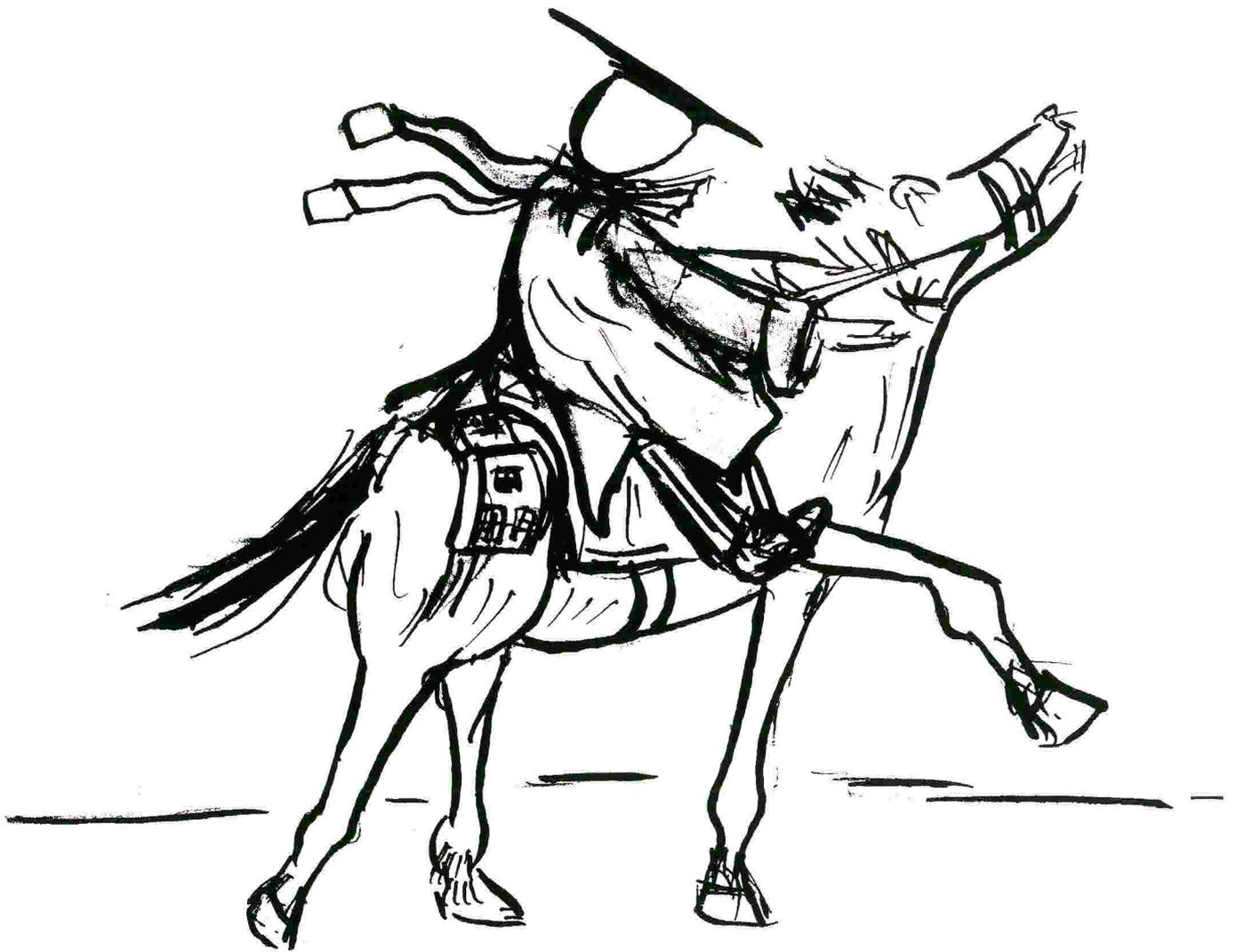
Rue des Carmélites, 151 • 1180 Bruxelles
Tél.: 02/346 22 22 • Fax: 02/343 47 00



... Des plus grands crus
aux amours
de petits vins



DELHAIZE LE LION



AVOCAT A CHEVAL SUR LES PRINCIPES

Le Code LBU

Code de législation belge usuelle

En deux volumes à feuillets mobiles (2.000 pages environ), le Code LBU réunit tous les lois, décrets et arrêtés usuels, nécessaires à une pratique juridique quotidienne.

Avec LBU, vous disposez d'un Code :

pratique :

- les index chronologique et alphabétique permettent de retrouver rapidement le texte souhaité
- les deux volumes, de format compact, sont aisés à manier et avantageusement complétés d'une farde de travail très utile

fiable :

grâce à ses quatre mises à jour par an, vous disposez de textes régulièrement actualisés

et encore plus à la pointe de l'actualité :

le bulletin d'information bimensuel **Actu-LBU** assure le relais entre les mises à jour trimestrielles : nous dépouillons pour vous le Moniteur belge, au jour le jour, et vous proposons, tous les quinze jours, un résumé clair et précis de la législation nouvelle concernant directement le Code LBU. Un service supplémentaire gratuit !

Prix :

le Code LBU coûte 3.550 FB (pour l'ouvrage de base en 2 volumes, la farde de travail et le bulletin Actu-LBU).

Nos mises à jour sont facturées au prix de 11,10 FB la page (prix au 1/11/1993).

Nos prix comprennent la T.V.A., les frais d'envoi et d'administration.

(Pour connaître nos conditions spéciales pour les étudiants, téléphonez au n° 0800 1 68 68.)

L'Annuaire IDj 1994

(Documentation 1993)

Richesse du contenu

L'Annuaire consiste en une somme de 12.700 références juridiques belges, couvrant à la fois la jurisprudence, la doctrine et la législation de l'année 1993.

Facilité de consultation

La structure de l'annuaire est organisée en dix rubriques reprenant les grands domaines du droit : droit public, droit civil, droit judiciaire privé, droit économique, droit pénal, droit fiscal, droit social, droit international, disciplines métajuridiques et généralités.

L'annuaire peut être consulté de différentes manières, ce qui rend son utilisation facile et agréable. En effet, chaque rubrique est précédée d'une table des matières détaillée (7 niveaux), basée sur la structure de la loi.

De plus, différents index vous permettent de retrouver la référence souhaitée : un index alphabétique des mots-clés, un index chronologique, un index des auteurs, un registre des mélanges et ouvrages collectifs, une liste des périodiques analysés.

Par ailleurs, lorsqu'un résumé concerne plusieurs matières, des renvois sont mentionnés dans les rubriques en question.

Prix compétitif :

Il ne vous manque plus qu'une information, son prix : 11.650 FB, ce qui est somme toute raisonnable pour un ouvrage d'environ 1.300 pages.

L'Annuaire est aussi intégré dans la banque de données JUDIT (sur CD Rom), ce qui permet une consultation cumulative au cours des années.

Bref, l'Annuaire IDj constitue un outil de travail indispensable pour le juriste ; signalons encore qu'il paraît dès le mois d'avril de l'année qui suit celle couverte.

KLUWER
ÉDITIONS JURIDIQUES
BELGIQUE

Kouterveld 2
B - 1831 Diegem

COMMENT COMMANDER

Téléfax: 02/723 21 21

Téléphone: 0800 1 68 68

(appel gratuit)

Les stagiaires du Barreau de Bruxelles présentent :

"STABAT STAGIAIRE"

Pièce en 7 tableaux

Le 23 avril 1994, à 20 heures 30 au Centre culturel d'Auderghem

Prix :

stagiaires : 400 francs (300 francs en prévente)

autres : 600 francs (500 francs en prévente)

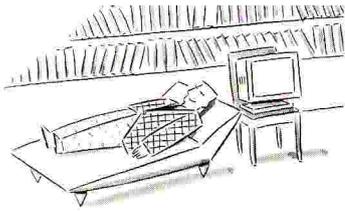
Prévente : Vestiaire des Avocats, s'adresser à Monsieur Destryker

AVIS DESTINÉ AUX ABONNÉS DES "CAHIERS DE DROIT JUDICIAIRE"

Les articles de la 16ème édition des "Cahiers de Droit Judiciaire" ne nous étant pas parvenus dans les délais d'impression, il ne nous a pas été possible de les distribuer avec la présente livraison du périodique.

Les Cahiers paraîtront en mai 1994 et seront joints à notre prochaine édition de "La Conférence".

Tant que l'ordinateur ne sera pas à votre écoute...



Une étude menée aux USA dans le milieu des affaires le prouve: les cadres qui, pour leur correspondance commerciale, préfèrent les fonctions d'audition d'un Dictaphone au clavier d'un ordinateur en réseau, travaillent 7 à 10 fois plus vite et 22% plus

avantageusement. En résumé: tant que l'ordinateur ne sera pas entièrement à votre écoute, évitez de perdre de votre précieux temps. Et surtout, exigez bien un Dictaphone, celui dont le nom est imprimé sur chaque appareil.



Dictaphone
A Pitney Bowes Company

Dictaphone Company Ltd, Av. des Jardins 35, 1030 Bruxelles, Tél. 02/245 56 51, Fax 02/245 82 92

The Voice of Business.

**R
E
P
I**



**BUREAU DE DETECTIVE
GENEALOGISTE**

- Mission à l'étranger
- Recherche de personne
- Protection rapprochée
- Conseiller en sécurité
- Recherche et rapatriement d'enfants (à et de l'étranger)
- Recherche de contrefaçon
- Recherche et rapatriement automobile
- Service contentieux
- Détection stupéfiant chez le particulier

Avenue Dolez, 2 • 1180 Bruxelles
Tél. : 02/374.35.15 • Fax : 02/375.45.48
Sema : 072/71.01.61

CENTRAUX TELEPHONIQUES **PHILIPS**

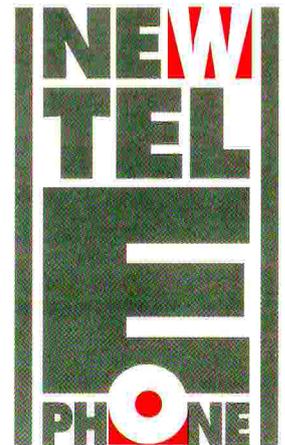


Le système idéal pour professions libérales et P.M.E. Equipement toutes capacités.

TELEPHONIE
INTERPHONIE

SYSTEMES
DE DICTEE
TOUTES
MARQUES

TELEFAX
COPIEURS



NEW TELEPHONE BRUXELLES

Avenue de la Couronne, 376
Tél.: 02/640.34.95
Fax : 02/640.64.30

NEW TELEPHONE WATERLOO

Chaussée de Bruxelles, 312
Tél.: 02/354.60.98
Fax : 02/354.26.19

AGENDA 1993-1994

MARS 1994

- Karaoke avec le Vlaams Pleitgenootschap, jeudi 10
- Procès fictif : vendredi 25

AVRIL 1994

- Nuit des commissaires et revuistes : jeudi 7
- Tournoi de tennis avocats - magistrats, samedi 16
- Soirée rencontre avec Robert Boyer, jeudi 21
- Recyclage en droit du sport, vendredi 29

MAI 1994

- Prix Lejeune et Janson, mardi 3 et mercredi 4
- Palais littéraire de Monsieur Paul Martens, mardi 10
- Journée d'étude consacrée aux contrats d'activité, vendredi 20
- Déjeuner des notaires, mardi 24
- Week-end équestre, du vendredi 27 au dimanche 29

JUIN 1994

- Déjeuner-causerie des juristes d'entreprise, mardi 7

PETITES INFORMATIONS

GRANDE REVUE DU JEUNE BARREAU: LA CONFERENCE RECRUTE

Vous vous sentez une âme et un cœur de musicien ? d'auteur ? d'acteur ?

Vous souhaitez participer activement à la grande revue de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, en juin 1994? N'hésitez pas à vous faire connaître, par écrit ou par téléphone, au Président, Michel CLAUSE.

ADRESSOGRAPHES

La Conférence du jeune barreau possède des adressographes complets, et mis à jour régulièrement, de l'ensemble de ses abonnés, ainsi que de l'ensemble des avocats du Barreau de Bruxelles. Ces adressographes sont mis à la disposition de tous, et à des conditions avantageuses pour les membres en règle de cotisation. Ne manquez pas de les utiliser, pour vos changements d'adresse notamment. Pour tous renseignements, veuillez vous adresser au secrétariat de la Conférence (tél. 02/508.66.43 de 9 à 19h).

CAHIERS DE DROIT JUDICIAIRE

Nous vous rappelons que ceux-ci sont distribués gracieusement aux membres de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles en règle de cotisations. Quant aux non-membres ceux-ci peuvent s'y abonner auprès des Etablissements Bruylant, rue de la Régence n° 67 à 1000 - Bruxelles (tél. 512.98.45). (Abonnements 93/94: de septembre à juin): 2.500 FB.

PETITES ANNONCES DANS LE PERIODIQUE

Une rubrique vous est ouverte pour l'insertion de petites annonces, que vous désiriez vendre un bureau, le mettre en location, chercher un collaborateur ou une secrétaire, vendre vos codes...

Merci de faire parvenir vos annonces dactylographiées au secrétariat de la Conférence au plus tard six semaines avant notre date de parution, soit pour les prochains numéros avant le 15 septembre (numéro de novembre), le 15 novembre (numéro de janvier), le 15

janvier (numéro de mars) et le 15 mars (numéro de mai).

Prix: 750 FB pour trois lignes (maximum 75 lettres, signes ou espaces). Exclusivement réservé aux avocats.

ARTICLES A PUBLIER DANS LE PERIODIQUE

Vos articles et vos suggestions sont les bienvenus. Si vous désirez traiter l'un ou l'autre sujet ou faire connaître une opinion dans le courrier des lecteurs nous serions heureux de publier votre contribution. Merci de contacter à cet égard Me Constantin NIKIS (tél. 02/649.72.82) ou Me Virginie VANDEPUTTE (tél. 02/511.81.40).

GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS

La Conférence centralise les demandes de ceux d'entre vous qui désirent se grouper ou s'associer. Si vous êtes intéressé par ce service, vous pouvez utilement prendre contact avec le vice-président, Me Jean-Pierre BETTE (tél. 02/343.66.66)

CERCLE MARIN

La tribune du Cercle Marin est ouverte à tous les jeunes avocats souhaitant parler d'un sujet de leur choix, que celui-ci soit juridique, littéraire, culturel, scientifique... ou humoristique.

Elle sera animée, cette année, par Me Emmanuel CORNU, avec lequel les avocats intéressés sont priés de prendre contact (tél. 02/778.22.11).

BUREAUX A LOUER

Avocat propose de partager locaux et infrastructure. Possibilité de location, de partage de frais ou de groupement avec utilisation de services communs. Mise à disposition d'une bibliothèque, d'une salle d'attente, d'un secrétariat avec fax, d'un réseau informatique avec bases de données juridiques. Possibilité de services connexes. Cadre agréable, dans un quartier calme, proximité Bd. Mettwie et Machtens. Parking aisé, métro proche. Tél. à Me K. Lietart : 02/410.95.30.

COTISATIONS

Voici le montant des cotisations pour l'année 1993-1994:

Avocats stagiaires:	1.200 francs
La carte de membre sera offerte aux stagiaires de 1ère année qui viendront la retirer au secrétariat de la Conférence, avant le 1er avril 1994.	
Conjoint d'un avocat stagiaire:	gratuit
Avocat inscrit au tableau:	2.000 francs
Conjoint non avocat:	1.200 francs
Membres de la famille judiciaire et juridique:	2.400 francs
Membres sympathisants:	2.700 francs
Seuls les membres en règle de cotisation peuvent participer gratuitement à de nombreuses activités de la Conférence et bénéficier de prix réduits pour d'autres. Ils sont aussi seuls admis à participer aux élections en fin d'année.	

Faites-vous membre de la Conférence du jeune barreau, en versant dès aujourd'hui votre cotisation et celle de votre conjoint, au compte n° 630-0215121-34 de la Conférence. Votre carte de membre vous sera envoyée dès réception de votre paiement. Vous en êtes déjà remerciés.

BUREAUX A LOUER

Groupement Avocats Av. Louise offre en location beau bureau 25 M2 + parking + usage secrétariat - bibliothèque et salle de conférence, dans immeuble entièrement rénové; possibilité location complémentaire collaborateurs et stagiaires. Disponible 15/12/93. S'adresser exclusivement au 640.61.60 (Me EVERAERTS) ou par téléfax au 640.10.34.

Fournisseurs et services spécialisés



TRADUCTEURS JURES



LOGICIELS SPECIALISES



101 Bld Saint-Michel • 1040 Bruxelles
Tél. 02/735.55.95 • Fax 02/733.67.28
Modem : 02/732.00.67



28, rue de Florence
1050 Bruxelles
Tél. 02/534.51.70 • Fax 02/534.72.31



DOS • NOVELL • WINDOWS • OS-2
1E / 102 Av. Général Michel
6000 Charleroi
Tél. & Fax : 071/27.03.42



AVODATA • ADVODATA
CURADATA
10 Vrijdagmarkt • 8000 Brugge
Tél. : 050/33.46.95 • Fax : 050/33.62.98



MARIE-PIERRE DEHASQUE
TRADUCTIONS

59 Rue de Libersart • 1457 Walhain
Tél. : 010/68.97.08 • Fax : 010/68.00.73



79/4 Avenue de la Toison d'Or
1060 Bruxelles
Tél. : 02/538.20.41 • Fax : 02/538.30.72
Modem : 02/539.06.85



LR TECHNOLOGIES
2 Place du champ de Mars bte 8
1050 Bruxelles
Tél. 02/511.08.49 • Fax 02/502.62.04

CICERO LawPack
N°1 des logiciels pour avocats



INFORMA Europe
38 Rue de Moorslede • 1020 Bruxelles
Tél. 02/425.08.00 • Fax 02/425.28.10
Mob. 017/35.19.20

SUSANNE KAROLYI

Toutes langues
Spécialisation : Hongrois

41 Rue Willems bte 1
1040 Bruxelles
Tél. & Fax : 02/230.90.85



Fournitures de BUREAU & INFORMATIQUE

S.A. ODENDHAL

65b Rue de la Régence • 1000 Bruxelles
Tél. 02/512.13.83 • Fax : 02/511.42.93

RALIER

125 Rue Potaarde • 1080 Bruxelles
Tél. 02/469.03.33 • Fax : 02/469.02.80



APPLICATIONS
AVOCATS - HUISSIERS DE JUSTICE

Tél. 071/30.22.06 • Fax 071/30.58.59
Tél. 02/721.42.58



TRAITEURS



4-6 Rue de l'Épée (Pl. Bruegel)
1000 Bruxelles
Tél. 02/511.76.39

LES FRERES DEBEKKER

95 Rue Charles Degroux
1040 Bruxelles
Tél. : 02/736.00.40 • Fax : 02/736.67.00



134 Rue des Carmélites
1180 Bruxelles
Tél. : 02/513.93.47 • Fax : 085/61.24.56

BUREAU PRIVON

Spécialité :
Recherches en matière de
personne disparue • témoin
abus commerciaux
Tél. 02/346.45.94

L.C.I. Formations Informatiques

séminaires personnalisés et modulaires

WordPerfect - Word - Ami Pro - Lotus - Excel - Dbase - Access - FoxPro - PC Mail - cc:Mail
Dos - Windows - Freelance - PageMaker - WP Presentation - CorelDraw - Novell - Lantastic,...

50 Bd de la Cambre
1050 Bruxelles
Fax: 02 687 30 53

02 687 34 05

- ◆ Horaire : jour, soir, week-end
- ◆ Expression : français, néerlandais, anglais
- ◆ Lieu : sur site ou en nos salles
- ◆ Système : Windows, Dos, OS/2, Mac,...



La gamme IBM PC. Un pas dans la bonne direction.

Pourquoi choisir entre prix et qualité? La gamme des IBM PC vous fournit aujourd'hui le meilleur de l'informatique à prix juste. En plus les IBM PC sont extensibles. Ils grandiront avec vos besoins. Aucun doute, avec IBM, vous avez le meilleur produit au meilleur coût.

Pour obtenir plus d'information, renvoyez le coupon à IBM Blue Line, 1 Square Victoria Regina, 1210 Bruxelles. Fax: 02/225.24.73.

Oui, je désire obtenir plus de renseignements sur les IBM PC. (En capitales svp.)

NOM: _____

PRENOM: _____

ADRESSE: _____

LOCALITE: _____ CODE POSTAL: _____

TELEPHONE: _____

FONCTION: _____

SOCIETE: _____

TYPE DE PC: PORTABLE PC FAMILIAL
 PC DE BUREAU RESEAU/SERVEUR
